



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	4
LES ACTIONS ÉDUCATIVES EN MILIEUX OUVERTS Les services d'actions Educatives (SAE) : Paris et Seine-et-Marne Le service d'Action Educative Renforcée (SAE-R) : Seine-et-Marne Les services d'investigations Educatives (SIE) : Paris et Seine-et-Marne	6
ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER ET HÉBERGER Les Placements Familiaux d'Esbly, Tournan, Le Mée, Vitry-sur-Seine L'Espace Pluriel d'Accompagnement Educatif (EPAE) Les Services d'Accompagnement Vers l'Autonomie (SAVEA) : Paris et Seine-et-Marne Jeunes Errants Internat de Tournan Le Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers (DAMIE) Le Service d'Accueil d'Orientation et d'Hébergement (SAOH)	10
RENCONTRER, ORIENTER ET ACCUEILLIR EN JOURNÉE Les services de prévention spécialisée : Seine-et-Marne et Val-de-Marne Les Interventions Sociales en Commissariats (ISC) Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) Les accueils de Jour Alfortville et Créteil Les Fermes d'Espoir-CFDJ	38
RAPPORT FINANCIER ET INDICATEURS RH	51
ESPOIR EN CHIFFRES	56
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	58



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

2020 : Espoir-CFDJ sauvée, la reconstruction bien engagée, le combat reprend!

Singulièrement affectée en 2019-2020 dans son fonctionnement, menacée de cessation de paiement, Espoir-CFDJ était confrontée à une délicate situation financière qui pouvait remettre en cause son existence même, la sauvegarde des emplois et bien évidemment affecter en nombre et en qualité les prestations apportées.



Grace aux efforts d'ampleur développés par chacun, administrateurs comme salariés et au crédit dont elle jouissait encore de la part de ses interlocuteurs, le plan de redressement sur 5 ans avancé en septembre 2019 a pu être accepté. Il a d'ores et déjà été déployé. Espoir-CFDJ a dépassé cette mauvaise passe.

Cette crise a permis d'obtenir de nouveaux process, notamment avec le département de Seine-et-Marne, qui sécurisent la gestion financière quotidienne de l'association quand, dans le même temps, le siège a été organisé et les postes de directeurs laissés vacants pourvus.

Dans le temps où les forces vives étaient mobilisées en priorité sur le sauvetage d'Espoir-CFDJ, la pandémie de la COVID 19 a bien évidemment affecté le quotidien des services et de l'association, dans et par-delà les séquences de confinement, amenant à renoncer à certains projets, mais surtout entrainant des conditions de travail particulièrement délicates. Indéniablement les salariés d'Espoir-CFDJ, à tous niveaux, ont su faire face comme nous l'ont renvoyé les autorités de tutelle. Ils doivent en être salués.

Ainsi sur cette période particulièrement difficile, les activités de l'association se sont notablement redressées, contribuant au bon démarrage de la mise en œuvre du Plan de redressement. Espoir-CFDJ a exercé pleinement ses missions.

Pour autant on ne peut pas ignorer que cette crise institutionnelle et la pandémie ont singulièrement affecté l'association, obligeant à un important investissement de chacun, à des remises en cause, à des évolutions. **Ce travail a un coût humain**. Si on doit se réjouir que désormais tous les postes de direction ayant été pourvus, les équipes peuvent fonctionner dans de meilleures conditions, dans le même temps on ne peut pas négliger la souffrance au travail qui a pu ponctuellement être relevée. De la même manière, si formellement l'association tient ses engagements, **elle doit plus que jamais s'interroger sur la qualité des prestations qu'elle fournit au regard des exigences légales, de ses engagements et de ses valeurs.**

Pour nous, Administrateurs d'Espoir-CFDJ, qualité de vie au travail et qualité des prestations au service des jeunes vont de pair. Cette question devient une priorité sur 2021 pour l'association qui entend y répondre en lien avec les instances représentatives du personnel.

Il s'impose aujourd'hui de sortir des discours très généralistes ou des représentations pour retenir les préoccupations du terrain et ainsi répondre aux attentes urgentes plutôt que de se lancer dans des projets qui pourraient être louables, mais éloignés des besoins actuels.

A partir d'espaces de dialogue mis en place au sein de tous les services de l'association, la concertation qui sera mise en œuvre en 2021 permettra de recenser l'ensemble des « propositions des salariés » répondant aux « problématiques des salariés ». Des groupes de travail s'organiseront dans les services à cet effet et auront pour vocation de formaliser des propositions. Il s'agit d'adopter collectivement une posture constructive et de répondre à des besoins non satisfaits depuis longtemps ou de proposer des solutions dans un but de développer un processus d'amélioration continue. Nous devrons améliorer les procédures de communication interne et externe. Des dispositions ont été prises en ce sens dont nous devrons rapidement commencer à toucher les premiers bénéfices.

Nous devrons, dans des conditions sanitaires encore délicates et incertaines, nous attacher à ces deux sujets - qualité des prestations développées et qualité de vie au travail - tout en faisant en sorte que soient tenus les engagements souscrits dans le Plan de redressement.

La dernière séquence, et a fortiori la crise sanitaire qui ne manquera pas d'avoir de lourdes conséquences sociales, exige plus que jamais que des structures associatives comme Espoir-CFDJ soient présentes auprès des pouvoirs publics pour venir en aide, soutenir et accompagner les populations les plus fragiles de notre pays.

Une nouvelle fois il nous faut rappeler qu'Espoir-CFDJ entend développer ses interventions au bénéfice des enfants - voire des jeunes adultes précédemment suivis - et de leurs parents en difficulté. Pas à n'importe quel prix et n'importe comment, mais dans le respect du cadre juridique qui s'applique à elle et en référence aux valeurs laïques et humanistes qui l'inspirent de longue date, avec fondamentalement le souci de voir ces enfants et ces parents pleinement reconnus dans leurs droits et mis en situation de les exercer comme acteurs.

Nous avons toujours le souci de renforcer et promouvoir la vie associative qui veut que des citoyens réunissent leurs forces au sein d'une structure relevant de la loi de 1901. Le Conseil d'Administration a été renforcé comme nous le projetions. Faute de pouvoir reconduire la Journée associative en septembre 2020 à laquelle nombre d'entre nous aspiraient, nous avons inauguré en visioconférence un temps de dialogue avec les salariés sur les grandes questions touchant l'association. Dans cette perspective, nous nous sommes donné comme objectif pour 2021 de renforcer notre capacité associative à travers nos adhérents en augmentant leur nombre. Cette démarche, là encore embolisée, devra être poursuivie.

Le Conseil d'Administration a le souci, par-delà les professionnels, de développer un investissement citoyen dans et à travers l'association afin de contribuer à associer la société civile aux réponses apportées aux enfants et aux jeunes. A cet effet nous mobiliserons déjà les adhérents présents et nouveaux qui, pour nombre d'entre eux, sont porteurs de savoirs et de compétences sur nos sujets d'intervention. Une nouvelle fois la pandémie a été un obstacle réel à nos ambitions. Elles demeurent intactes et nous nous adapterons aux nouvelles conditions de vie qui résulteront de la situation sanitaire.

Dans un champ associatif en profonde mutation, voire fragilisation, Espoir-CFDJ doit participer, avec d'autres structures proches, à un nécessaire pluralisme dans l'offre et l'action sociales et éducatives. L'enjeu politique est majeur quand, petit à petit, disparaissent des structures de petites ou moyennes tailles. Espoir-CFDJ se doit toujours de maintenir en permanence une vigilance sur les besoins éducatifs et sociaux et, en conséquence, elle doit être en capacité d'avancer des réponses innovantes autant que de besoin, quitte à les initier si nécessaire, et dans tous les cas de veiller à en évaluer tout autant les méthodes mobilisées que les résultats observés. Autant que faire se peut, avec un souci de cohérence, nous répondrons à des appels d'offres, nous veillerons au renouvèlement des contrats passés, nous proposerons des démarches complémentaires.

Espoir-CFDJ a fait la preuve en 2020 de sa capacité à se remettre en cause et à se réorganiser, tout en retrouvant son niveau d'intervention. Elle a su se rendre crédible aux yeux de ses interlocuteurs. Avec les administrateurs j'ai donc bon espoir dans les temps à venir si tous savons faire preuve d'engagement, de rigueur et de sérieux et donc de lité.

La confiance de nos tutelles retrouvée, des leçons fortes tirées de la crise, un Plan de redressement comme colonne vertébrale, une gestion réorganisée et modernisée à tous les niveaux, une capacité créatrice renforcée, une meilleure communication, la reconstruction est bien engagée. Des efforts spécifiques vont encore s'imposer avec le souci d'arriver à une vitesse de croisière avec une croissance maitrisée où **nous pourrons consacrer notre énergie à la qualité des prestations** que nous apportons.

Cela suppose confiance et mobilisation de tous. Ce pari est tenable. A défaut notre structure n'aurait pas de sens et d'avenir.

Je ne doute pas que nous tirons tous vers cette direction. Avançons dans 2021 avec Espoir-CFDJ.

Jean-Pierre Rosenczveig

Président

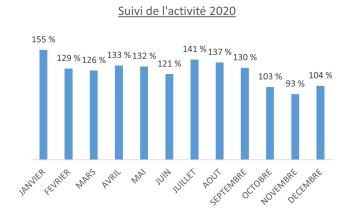




La Mesure d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est prononcée par un juge. Elle ne peut excéder 2 ans sans être revue. Dans ce cadre, le danger est avéré. Il s'agit d'accompagner le jeune et sa famille en vue de la réduction, voire de la suppression du danger par des visites à domicile, des entretiens au service et des temps collectifs (séjours, sorties à la journée). Espoir-CFDJ compte deux services : l'un situé à Paris et l'autre en Seine-et-Marne.

Les services d'actions Educatives (SAE): Paris

Ouvert le 6 avril 1976, l'établissement parisien dispose d'une habilitation pour une durée illimitée dans le temps. Elle lui permet d'exercer, sur commande du juge des enfants, 185 mesures d'AEMO sur l'ensemble du territoire parisien.



Le service d'actions éducatives **a pris en charge 372 mesures** (un enfant = une mesure) pour un total de 90 225 journées facturées.

En 2020, les groupes de « photo-langage » mis en place en complément des groupes « Tout-Petits » ont dû être suspendus suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19. Ces ateliers seront réadaptés en 2021 afin de pouvoir les maintenir dans le respect des conditions sanitaires imposées dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de la COVID 19.

Les services d'actions Educatives (SAE) : Seine-et-Marne

Le SAE regroupe 5 équipes (Noisiel, Meaux (2) Gretz Armainvilliers et Provins) avec une capacité de 1000 mesures. Cette année 2020 a été particulière en raison de la crise sanitaire. Pour autant, même si l'accueil physique aux services a été fermé du 16 mars au 12 mai 2020, l'activité a toujours été maintenue, en répondant quotidiennement aux familles et aux enfants.

Durant cette période, plus de **130 colis alimentaires ont été acheminés** aux familles les plus en difficulté notamment en raison de la fermeture d'autres associations.

Au niveau de ce grand service de SAE, **1458 enfants ont été accompagnés** cette année, soit 793 garçons et 665 filles. 70% de ces jeunes avaient entre 6 et 15 ans.

A l'issue des mesures terminées, 333 ont été statuées en « plus d'assistance éducative », 45 ont été sujettes à une orientation en AEMOR, et 55 jeunes ont été confiés à l'ASE.

Depuis de nombreuses années, les situations de conflits parentaux ou de discordes des deux parents engendrent un danger d'évolution important pour le mineur. Au vu du nombre toujours croissant de ces situations conflictuelles, la médiation familiale, nécessitant l'adhésion des parents, est désormais proposée.

Cette intervention permet de travailler sur l'histoire du couple et les points de blocage qui ont des incidences sur l'évolution de l'enfant.



Cette période de crise sanitaire a nécessité de distribuer à certaines familles des denrées alimentaires grâce à un partenariat avec la banque alimentaire de Paris Ile-de-France. Outre le besoin de s'alimenter, cette prestation de service a également donné la possibilité de créer un contact plus privilégié et ainsi être perçu différemment que la contrainte judicaire par certaines familles.

De même l'intervention autour de la scolarité et du maintien du travail scolaire ont pu être initiés en proposant de fournir aux familles les photocopies des différents devoirs et cours.

Le maintien du lien par téléphone ou en présentiel lorsque la situation le nécessitait a favorisé le retour auprès des familles au moment du dé confinement.

« Vous êtes les seuls à avoir été véritablement présents durant cette période et heureusement car je me suis sentie seule... »

Le service d'Action Educative Renforcée (SAE-R) : Seine-et-Marne

129 jeunes ont été accompagnés durant cette année 2020 en intervenant sur les seteurs MDS de Provins, Tournan-en-Brie et Roissy-en-Brie. **50 % d'entre eux étaient âgés de 6 à 11 ans**.

De plus en plus de mesures sont renouvelées une fois (35), voir 2 fois (3 d'entre elles). 27 jeunes ont été orientés vers une AEMO, 20 vers un placement ASE et 18 en « plus lieu à assistance éducative ».

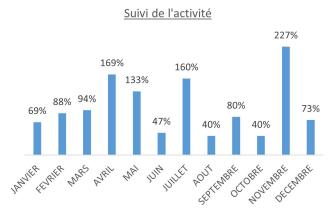
Le premier confinement a nécessité **la livraison de nombreux colis alimentaires** pour, notamment, des enfants en bas-âge. Toujours dans l'objectif de maintenir le lien, des visio conférences ont pu être organisées pour des temps ludiques avec les jeunes autour de jeux de lettres ou de dessins.

La situation sanitaire liée au COVID 19 a nécessité l'annulation des séjours familiaux.

Les services d'investigations Educatives (SIE) : Paris

Le SIE 75, ouvert en 2012, dispose d'une habilitation lui permettant d'exercer, sur commande du Juge des Enfants, 286 mesures de MJIE sur l'ensemble du territoire parisien. L'objectif de la mesure est de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sur sa situation familiale et sociale et d'analyser les difficultés qu'il rencontre. La MJIE se réalise notamment à travers l'accueil et l'écoute du mineur et de sa famille et d'une évaluation pluridisciplinaire systémique (entretiens et visites à domicile).

Certaines mesures judiciaires d'investigation éducative s'exercent sur une modalité systémique dont l'objectif est la prise en compte des émotions et du vécu de chacun des membres du système, chaque personne pouvant vivre une même situation de manière totalement différente. Elle vise à responsabiliser les parents à travers un travail de co-construction dans l'objectif que la famille trouve elle-même des solutions.



Le service d'investigations éducatives a réalisé 91 mesures de MJIE pour 150 enfants pris en charge.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 n'a pas permis la tenue des différents ateliers habituellement proposés aux parents.

Les services d'investigations Educatives (SIE): Seine-et-Marne

Le service intervient sur les secteurs d'un territoire particulièrement vaste : Coulommiers, Provins, Tournanen-Brie et Roissy-en-Brie. En 2020, l'activité a augmenté (+ 10 %) de manière non pérenne : impact de la crise sanitaire COVID 19.

Le confinement a rendu difficile le démarrage des nouvelles mesures. En effet, une mesure judiciaire d'investigation éducative de 6 mois est élaborée après un premier rendez-vous d'accueil. Elle inclut 6 à 9 rencontres éducatives (au service ou à domicile), 3 rendez-vous psychologiques, 2 temps de synthèse, la rédaction d'un rapport et une audience.

135 des 233 jeunes rencontrés étaient des garçons. 38% d'entre eux avaient entre 11 et 15 ans.

Concernant les orientations au bout des 6 mois de mesure, 77 enfants ont été orientés en AEMO, 38 en AEMOR, 29 vers un placement ASE, et 55 mesures ont été statuées par un « plus lieu à assistance éducative ».

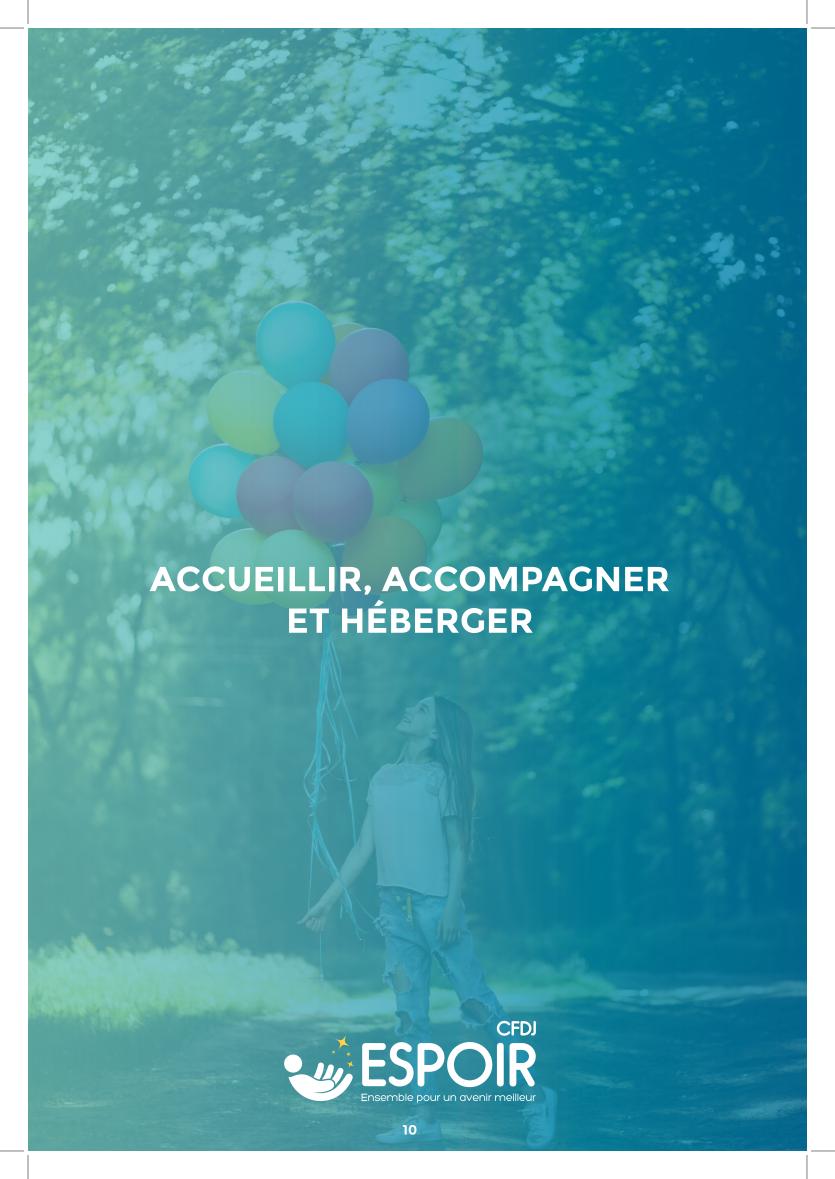
Le service d'investigations éducatives a réalisé 91 mesures de MJIE pour 150 enfants pris en charge.

2020 accuse, comme les années précédentes, des situations de conflits parentaux particulièrement enkystées. Certains parents se trouvant en rupture de lien avec leur enfant.

« Vous êtes, avec le juge, ma dernière chance pour renouer un contact avec mon fils »







Le Placement Familial Spécialisé (PFS) accueille des enfants de 0 à 21 ans qui, suite à une décision de justice sont éloignés provisoirement ou durablement de leur famille. Dans ce même contexte, des appartements éducatifs, reçoivent des adolescents et jeunes majeurs âgés de 15 à 21 ans en grande difficulté, en rupture et/ou en crise profonde avec leur milieu familial et social.

L'objectif du placement familial est d'accompagner l'enfant et ses parents à dépasser les difficultés qui ont rendu nécessaire la séparation. L'institution est attentive à offrir les conditions optimales susceptibles de garantir la sécurité, la santé, la poursuite des études, l'épanouissement physique et psychique de l'enfant.

Le placement d'un enfant ne peut excéder 2 ans dans le cadre judiciaire et un an dans le cadre administratif.

L'association Espoir-CFDJ peut compter sur une capacité totale de 199 places :

- le PFS d'Esbly (77) pour 53 enfants. Il dispose d'une double autorisation (ASE et PJJ),
- le PFS de Tournan (77) pour 59 places dont 10 destinées à l'urgence et 6 à des accueils séquentiels,
- Le PFS du Mée (77) pour 53 places,
- Le PFS de Vitry-sur-Seine (94) qui accueille 34 adolescents en familles d'accueil ou en appartements partagés. Il dispose d'une habilitation administrative Aide Sociale à l'Enfance.

Le PFS d'Esbly (Seine-et-Marne)

Le service a ouvert ses portes en 1970, sa capacité d'accueil est de 53 places.

En 2020, **67 enfants ont été accueillis. 62 nouvelles demandes** d'admission ont été étudiées. Faute de disponibilités suffisantes **seules 15 d'entre-elles ont été acceptées**. Désormais, l'utilisation du logiciel UGO permet aux partenaires de prendre connaissance des possibilités d'accueil de l'établissement.

Les problématiques des enfants accueillis tendent à se complexifier (**troubles et pathologies déclarés chez plus de 30** % des enfants). Il est nécessaire d'envisager pour eux **des suivis spécifiques** (les suivis thérapeutiques réguliers par exemple concernent **plus de 60**% **des enfants accueillis** au sein du PFS). Aussi, nous observons cette année une hausse considérable du nombre de relais, notamment ceux qui apparaissent comme préventifs à une rupture d'accueil.

Le nombre **d'accueils de fratries** a considérablement augmenté en 2020 (pour autant, il n'est pas toujours possible de maintenir la fratrie dans une même famille d'accueil). Le service, à travers ses professionnels, a à cœur de **maintenir les liens** et propose autant que possible des rencontres, des relais et des espaces pour ces fratries.

Pour faire face à la situation engendrée par la crise sanitaire sans précédent (épidémie du COVID), les professionnels ont adapté leurs pratiques, notamment en ce qui concerne le maintien des liens familiaux. Si le nombre de visites en présence d'un tiers diminue considérablement (crise sanitaire oblige), d'autres ressources et moyens ont été utilisés afin de garantir la préservation de ces liens.

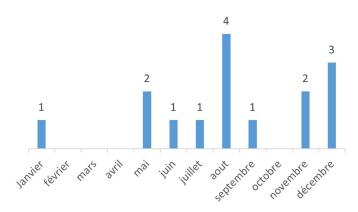
Les accompagnements proposés par le service ont grandement évolué en 2020 avec la mise en place :

- de **visites au domicile des familles** dans le cadre d'une ouverture de droits ou d'un retour au domicile,
- d'entretiens familiaux,
- de **visites en présence d'un tiers** qui nécessitent une adaptation permanente, de la diversité des contenus, un étayage pluri professionnel et une analyse pluridisciplinaire.

Les formations et la sensibilisation à l'attention des professionnels du service se sont développées au plus près des besoins et des réalités du quotidien (passages à l'acte des adolescents, troubles alimentaires, comportements sexualisés des enfants, ...).



Nombre d'enfants accueillis selon le mois

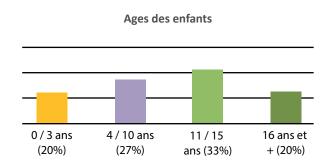


En sus des 4 accueils provisoires, **67 enfants (dont 15 nouveaux) ont été accompagnés de manière pérenne en 2020**.

258 visites en présence d'un tiers ont été mises en place. 32 % des enfants bénéficient d'un suivi hospitalier spécifique en lien avec une pathologie ou un trouble déclaré.

Au cours de l'année 2020, **193 accueils relais** ont pu se mettre en place au sein des familles d'accueil du PFS d'Esbly.

13 jeunes ont quitté l'établissement : 7 pour un retour en famille, 2 ont intégré un dispositif de semiautonomie et 4 ont été orientés vers d'autres structures d'accueils.



En 2020, le PFS d'Esbly a accueilli des enfants et jeunes âgés **de 3 semaines de vie jusqu'à 19 ans**. L'âge moyen des enfants accueillis au PFS d'Esbly est de 11 ans.

Activités proposées :

Les visites en présence d'un tiers en 2020

Lorsque cela a du sens, enfants et familles sont accompagnés dans le cadre des rencontres en présence d'un tiers. **258 visites en présence d'un tiers** (41 % des enfants accueillis) ont été proposées pour 206 réalisées (l'écart correspond aux absences des parents sur les temps de visites proposés).

LE 07 MARS 2020 : « Atelier Sushis »

5 jeunes ont participé à cet atelier dans l'objectif de travailler le lien aux autres et notamment l'entrée en relation avec leurs pairs. Les 5 participants étaient concernés par des interactions complexes voir conflictuelles avec les autres jeunes de leur âge (à l'école ou dans leurs familles d'accueil). L'idée de ce moment partagé était de pouvoir comprendre et interroger avec eux les mécanismes existants dans ces relations.

Une vidéo pour les jeunes confinés

Durant le confinement national instauré en mars 2020, les enfants ont été pour certains très inquiets et particulièrement angoissés. En parallèle des rencontres possibles par visio et des nombreux échanges oraux, **une vidéo de tous les professionnels du service** (se voulant en contraste avec le contexte anxiogène) a été transmise aux enfants afin de les rassurer et de maintenir le lien. **Les enfants se sont prêtés au jeu et ont pu répondre en vidéo.**

21 JUILLET 2020: « Groupe des petits »

Au regard du contexte familial, de la situation de placement (voir de ruptures des précédents lieux d'accueil), certains enfants souffrent de la séparation d'avec leur assistante familiale (crainte de l'abandon). Pour accompagner la première rentrée scolaire à venir, des moments de relatives « séparations » ont été initiés autour d'un atelier consacré aux plus jeunes enfants dans l'objectif de minimiser au maximum l'angoisse de l'abandon.

30 JUILLET 2020: « Fabrication de savons »

« La grande récré pour l'enfance », partenaire de l'association, a accepté de faire don de jeux de création de savons. Cet outil a permis de **travailler avec 3 jeunes adolescents** (2 jeunes filles et 1 jeune garçon) **leur rapport au corps, à l'hygiène et au « prendre soin ».**

31 JUILLET: « Repas entre jeunes »

Pour accompagner les adolescents dans leur projet d'autonomie et d'accès à des dispositifs de semiautonomie, des projets « repas » sont régulièrement organisés. Le matin, chaque jeune se voit accorder par les éducatrices, **un budget défini qui doit permettre l'achat des denrées** nécessaires à la préparation d'un composant du repas collectif. L'objectif est de les aider à respecter un budget, **apprendre des recettes** « simples » et se projeter vers des dispositifs d'autonomie de manière plus sereine.

21 AOUT 2020 : « Atelier poterie »

Ce groupe, animé par une psychologue et une éducatrice est **destiné aux enfants qui peinent à utiliser le langage** pour exprimer leurs souffrances et leurs maux. L'objectif de ces ateliers est de proposer l'utilisation de médias à ces enfants.

09 et 16 DECEMBRE : Distribution des cadeaux grâce au partenaire « La grande récré pour l'Enfance ». En raison du contexte sanitaire, les fêtes de fin d'année ont dû être annulées. Le père noël s'est ainsi rendu au domicile de chaque assistant familial avec l'ensemble de l'équipe du service afin de distribuer des cadeaux à l'ensemble des enfants accueillis.

« En lien avec la situation sanitaire, l'année 2020 a été fatigante, complexe et plus stressante. Nous avons vécu la période comme un challenge, notamment au regard du maintien de la scolarité. Cette année, les situations des enfants que j'ai pu accueillir semblaient plus complexes mais même si cela a été éprouvant, je ne regrette rien. Cela résume bien notre travail de tous les jours, souvent épuisant dans notre quête de vouloir bien faire mais tellement enrichissant. Nous avons souvent le résultat de notre travail plusieurs mois après, voire des années mais lorsque nous arrivons à rendre un enfant heureux et prêt à affronter sa vie d'adulte alors nous pouvons être fiers!» Assistante familiale du PFS d'Esbly.



Le PFS de Tournan (Seine-et-Marne)

spécialisé

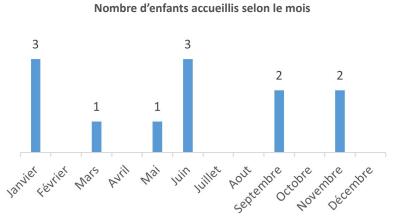
Ouvert en septembre 1999 initialement pour 53 places, sa capacité d'accueil a été augmentée à 59 places.

L'épidémie de COVID 19 ainsi que les confinements successifs qui en ont découlé ont engendré une remise en question des pratiques, tant au domicile des Assistantes Familiales qu'en termes de travail d'équipe.

Le service s'est mobilisé pour accueillir 8 jeunes MNA durant la 1 ère période de confinement.

L'installation d'une dynamique positive vers **l'évolution des pratiques** (notamment numériques) a été l'un des grands chantiers de l'année 2020. L'inscription des professionnels dans les groupes de travail d'établissement, tend à faire penser qu'une inclusion dans la démarche d'amélioration continue de la qualité est acquise.

Les accueils évoluent vers des arrivées, très peu anticipées (voire dans l'urgence), de jeunes en grande difficulté, présentant, notamment, des troubles psychiques et/ou cognitifs assez importants. L'accueil « d'urgence » nécessite d'être repensé autour d'un pool d'assistants familiaux expérimentés et volontaires. La formation de l'ensemble de l'équipe à l'accompagnement de ces jeunes devra également être renforcée. 72 jeunes ont été accueillis au cours de l'année 2020 dont 57 dans le cadre d'un projet à moyen et long court



12 enfants ont intégré le PFS en 2020. 15 en sont sortis : 11 jeunes ont retrouvé leur famille, 2 ont été orientés

en interne et 2 en semi autonomie. **1069 journées d'accueil relais ont été organisées pour 37 jeunes.**27 jeunes ont bénéficié de suivis et de soins de santé spécifiques. 20 jeunes sont inscrits dans un dispositif

Tranches d'âge des enfants acceuillis



Les **0-5 ans restent majoritaires** au niveau des admissions. La répartition des prises en charge reste assez homogène même si celles des préadolescents restent légèrement supérieures. 3 situations de jeunes majeurs parmi les grands adolescents seront reconduites sur l'année suivante. L'accueil des grands adolescents accuse une baisse significative.

De moins en moins d'assistants familiaux accueillent des primo-arrivées d'adolescents. La plupart du temps ce type d'accueil nécessite une prise de recul que les assistants familiaux acquièrent après plus d'une année de pratique. Les professionnels vont être amenés à **anticiper la sortie avant la 17 ème année**, en renforçant l'accompagnement des grands adolescents vers une démarche d'insertion et/ou d'orientation vers un dispositif de droit commun.

Le dispositif d'accompagnement de la parentalité :

Il permet de travailler :

- avec l'enfant sur **les liens familiaux, le lien parents-enfants** (aménagements de rencontres), d'échanger sur sa **situation familiale**, de l'aider à se repérer dans sa situation et **comprendre les raisons de la mesure**.
- avec les parents sur des aspects de coéducation : échanger autour de l'enfant et des questions le concernant (évolution, comportement, intérêts, réactions, etc.), partager des temps vécus avec l'enfant, appréhender les évolutions de la mesure (fondement et prise de décisions, perspectives d'orientation), échanger sur leurs difficultés sociales, et les accompagner dans leurs démarches d'accès au droit.

Les restrictions sanitaires n'ont pas permis, comme pour d'autres services de l'établissement, de créer des espaces collectifs pour les jeunes.

Les professionnels, forts demandeurs, ont, quant à eux, pu bénéficier d'une formation en présentiel autour des parents en grande difficulté.

La constitution d'un groupe de travail des psychologues :

ce groupe, commun avec d'autres services, a permis de mettre en place des groupes de parole. Instaurés par tranches d'âges, ils ont permis de sensibiliser les enfants et les jeunes à l'épidémie et aux gestes barrières. Ces espaces ont également permis d'échanger sur les conséquences, notamment du premier confinement, et sur leur vie. Le prolongement de ce groupe de travail semble très prometteur en termes de dynamique collective.



Le PFS du Mée (Seine-et-Marne)

L'établissement, ouvert en 1994 pour 40 places, est agréé depuis 2008 pour 53 places.

Peu de départs / arrivées d'enfants cette année : 5 départs (20 en 2019) et 7 arrivées (18 en 2019).

Ces dernières années, la tendance au rajeunissement des enfants accueillis s'est confirmée (**plus de 60 % des enfants ont entre 0 et 10 ans** et un nombre assez restreint de grands adolescents).

Près de la moitié des enfants suivis (28 enfants sur 59 enfants accueillis) **bénéficient de visites médiatisées** avec au moins l'un de ses deux parents. Ces visites médiatisées sont toutes assurées par l'Aide Sociale à l'Enfance ou par des services spécialisés extérieurs.

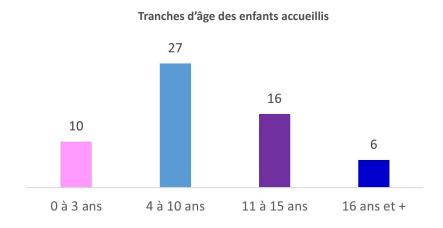
Ce chiffre marquant est un indicateur important à la fois du profil des enfants accueillis et de la difficulté rencontrée quant à la collaboration avec les parents.

Pour rappel, en 2019, aucun parent ne s'était présenté à la réunion d'expression des parents pourtant organisée un samedi matin.

Ce chiffre interroge également sur l'importance de ces visites médiatisées et leurs conséquences sur le psychisme des enfants qui grandissent « entre deux familles ». Une réflexion est engagée sur la possibilité de proposer à nouveau un espace de visite médiatisée au sein même du service.



En 2020, **7 nouveaux enfants ont été accueillis et 5 sont sortis du dispositif** (4 pour des retours en famille et 1 pour une adoption).



Ces dernières années, la tendance au rajeunissement des effectifs s'est confirmée avec plus de **60 % des enfants qui ont entre 0 et 10 ans** et un nombre assez restreint de grands adolescents. Cela peut s'expliquer par des départs et des embauches d'assistantes familiales plus jeunes qui ne souhaitent pas accueillir d'adolescents, ayant encore elles-mêmes de grands enfants à leur charge.

Activités proposées :

Les activités annuelles habituelles (fête de fin d'année, fête de Noël, partenariat avec la scène de Sénart) tout comme la sortie pour les illuminations du Château ont dû cette année être annulées suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID.

Cependant, chaque temps de « déconfinement » a fait l'objet d'actions collectives, avec des jeux de société, une chasse au trésor sur le thème d'Harry Potter et des **sorties en forêt**.

Des groupes de parole par classe d'âge ont également permis aux enfants et jeunes accueillis d'être sensibilisés aux gestes barrières, à l'épidémie, mais aussi d'évoquer les conséquences, notamment du premier confinement (mars 2020).

Enfin, une première adoption « hors Assistante Familiale » a eu lieu cette année. Le délai particulièrement long entre le début et la fin de la procédure (4 ans), résultante de la loi de 2016, a rendu le processus difficile, notamment pour l'assistante familiale qui a élevé la fillette pendant toutes ces années.

« Les visites médiatisées avec ma mère, c'est comme au cinéma, on a la bande annonce et jamais le film » Séverine





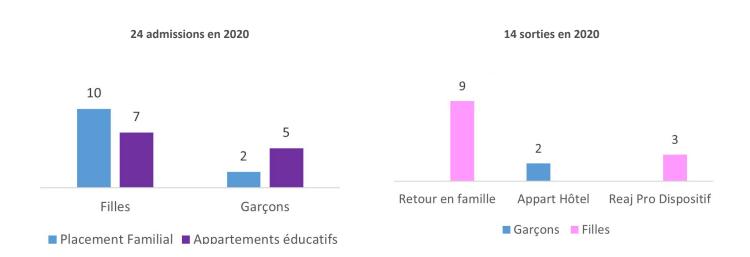
Le PFS de Vitry (Val-de-Marne)

Le PF de Vitry est créé en avril 1985 pour accueillir 12 adolescents et jeunes adultes en appartements éducatifs ou en accueil familial. En juin 1998, il est autorisé à augmenter sa capacité d'accueil à 24 jeunes (15-21 ans). En 2013 puis 2014, le service crée 3 places d'urgence en familles d'accueil et sa capacité d'accueil passe à 32 places. En 2018, 1 place d'urgence en placement familial a été réintroduite.

Depuis 2016, le service accompagne vers l'autonomie des mineurs non accompagnés de 16 à 18 ans alors hébergés en appartements éducatifs.

La réactualisation en 2019 du projet de service et des outils de la loi 2002 s'est enrichie sur l'année 2020 d'une réflexion autour du travail des assistants familiaux (projet de professionnalisation en 2021).

47 jeunes (chiffre stable par rapport à 2019) **ont été accueillis** sur l'année 2020 pour **11 578 journées d'accueil réalisées** soit **105 % du taux d'activité**. Le PF de Vitry est repéré pour son efficacité et ses qualités d'adaptation en fonction des demandes et des circonstances.



Les demandes d'admissions restent en constante augmentation et ce malgré la crise sanitaire liée au COVID.

D'autre part, certaines demandes ne sont pas recevables compte tenu de leurs diversités : Projet de structure inadapté à celui du jeune, âge inadapté, absence de place, demandes émises par d'autres départements non priortaires, problématique du jeune trop lourde eu égard à la capacité d'accueil.

Durée moyenne des séjours

■Durée moyenne des séjours

Durée de séjours des jeunes sortis du dispositif

Au PF: 11 jeunes 7,9 mois 87 mois En appartement: 35 jeunes 7,34 mois 257 mois

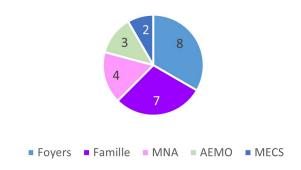
Durée des séjours en mois

Durée moyenne de séjours des jeunes toujours présents

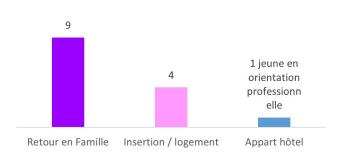


Au fil des années, la durée des séjours s'allonge en appartements éducatifs et surtout dans le cadre du placement familial. Les deux types d'accueil semblent correspondre à une réelle demande. Les orientations en sortie ne sont pas toujours envisageables aussi rapidement que les projets ne les prévoient.

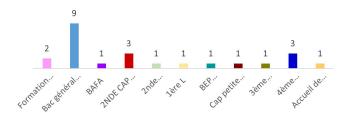
Origine de la prise en charge des 24 jeunes entrants



Lieu d'orientation des 14 jeunes sortis du dispositif



Type de scolarité des 24 jeunes accueillis



Un grand nombre de jeunes accueillis est **collégien ou lycéen**. Certains sont en apprentissage ou poursuivent des études dans l'attente d'une admission dans le dispositif REAJI mis en place par le département (plateforme d'aide à l'insertion professionnelle).



Un travail d'étayage et de soutien à la vie scolaire et professionnelle est largement soutenu par l'équipe éducative. Le programme de professionnalisation des assistants familiaux qui sera développé va dans ce sens. De même des soutiens scolaires suivant chaque projet ont été mis en place. Cette démarche sera accentuée dans les cinq prochaines années de sorte à prévenir massivement les risques d'exclusion.

Activités proposées :

Même si l'année 2020 a été marquée par une absence significative d'activités normalement proposées (crise sanitaire), un réel effort a été fourni afin de ne pas supprimer l'ensemble des rencontres et activités liées à **une forme de vie sociale** et ce dans l'objectif de maintenir le lien et ainsi préserver, autant que faire se peut, **les jeunes qui ont souffert** et dont l'isolement lié au confinement ne peut que réitérer **des problématiques psychologiques voire psychiques** pouvant avoir de lourdes conséquences.

Deux temps forts de l'année 2020 :

Le 24 juillet 2020, la député Madame Isabelle Santiago est venue rencontrer l'équipe du PF de Vitry et s'est entretenue avec les assistants familiaux :





Dans le cadre d'un partenariat noué avec le théâtre Vilar situé à Vitry-sur-Seine, les jeunes du PF de Vitry étaient conviés au service le 14 octobre 2020 afin de participer à l'intervention de Pauline OLMEDO venue présenter plusieurs pièces de théâtre. Les jeunes ont pu découvrir 7 spectacles montés autours du théâtre, de la musique et de la danse.

Les thématiques abordées étaient notamment : les relations familiales, la séparation, l'amour, la liberté, la solitude, etc

L'Espace Pluriel d'Accompagnement Educatif (EPAE)

L'EPAE, agréé pour 15 ans (2015 - 2030) assure la prise en charge de **15 adolescents âgés de 12 à 18 ans** bénéficiaires de l'ASE. La structure propose également **un espace d'activités pédagogiques** (Espace Professionnel de Remobilisation). L'admission au sein de cet espace se fait après le passage du jeune devant la commission de suivi pilotée par l'EPAE et AMADIS.

Le réaménagement des locaux permet désormais d'accueillir 6 jeunes en chambre individuelle.

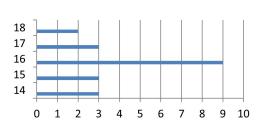
Après une année 2019 mouvementée, 2020, année du renouveau, a permis **de redonner du sens au projet de l'établissement** et ainsi sécuriser tant les jeunes que les accompagnants.

Le confinement du mois de mars 2020 a entrainé la fermeture du pavillon durant **3 semaines pendant** lesquelles les jeunes ont été accueillis chez des assistants familiaux.

Désormais l'établissement assure son **activité à 100** % (12 places occupées sur 12) et la réorganisation de l'espace pédagogique de remobilisation a permis d'élargir les missions de l'établissement.

Nombre d'enfants accueillis selon le mois

L'EPAE a accompagné 20 jeunes au cours de l'année 2020 dont 11 nouveaux accueils :



8 adolescents ont quitté l'établissement au cours de l'année :

- 4 sont retournés en famille (dont 1 à 18 ans).
- 3 ont été orientés vers un service de « semi-autonomie » (dont 1 à 18 ans en CJM).
- 1 a changé de foyer pour se rapprocher de son établissement scolaire.
- 35 % des jeunes accueillis présentent des problématiques d'ordre psychiatrique.

En 2020 l'EPAE a accueilli des jeunes âgés de 14 à 18 ans. L'âge moyen des enfants accueillis est de 16 ans.

Activités proposées :

En 2020 l'EPAE a fait de la scolarité et du projet professionnel des jeunes une priorité. Cela s'est traduit par la **réorganisation de l'Espace Pédagogique de Remobilisation** ainsi que la **création de liens plus importants avec les établissements scolaires et de formations.**

Ainsi, plusieurs jeunes ont pu bénéficier d'une **scolarité adaptée à leurs problématiques** (emplois du temps sur mesure, tolérance des partenaires de l'Education nationale ...).

Sur l'année, **quatre jeunes n'ont pas du tout été scolarisés** (dont deux, arrivés entre novembre et décembre). Ces derniers ont pu être accompagnés par l'accueil de jour. L'Espace Pédagogique de Remobilisation est également venu compléter le programme des adolescents (temps libres, emploi du temps allégé...), y compris ceux dont la scolarité s'est interrompue au cours de l'année (décrochage, réorientation, exclusions...).



L'EPAE a profité pleinement de la réouverture de certaines structures durant la période estivale. **Diverses actions collectives ont ainsi pu être proposées** (séjour en août pour 4 jeunes pendant une semaine, départs en vacances avec les AF, Parc Astérix, parc animalier, forêt, sorties sportives comme activités d'aventure, courses d'orientation, activités culturelles avec Musée de la grande guerre).

L'EPAE a tenu des groupes de parole en extérieur autour du COVID et des conséquences du confinement.

En intérieur, des activités de **prévention autour de la sexualité, de l'usage de produits psychoactifs** (diners-débats, jeux de société), des ateliers cuisine et **des ateliers esthétiques** ont également pu être mis en place.

« C'était une année difficile avec le Covid mais au foyer on a fait pas mal de choses avec les éducateurs ». Un jeune accueilli à l'EPAE.

Service d'Accompagnement Vers l'Autonomie (SAVEA) : Paris, Seine-et-Marne, Hauts-de-Seine et Yvelines

Le SAVEA **accompagne les jeunes âgés de 17 à 21 ans** dans le cadre de la protection judiciaire de l'enfance en danger, de la protection de l'enfance délinquante ou de la protection administrative de l'enfance en danger. Présent dans les départements de Paris (75), de Seine-et-Marne (77), des Hauts-de-Seine (92) et des Yvelines (78), l'objectif principal est d'amener peu à peu le jeune à être plus autonome dans les multiples domaines de la vie quotidienne d'un adulte (les démarches administratives, le logement, le budget, l'alimentation, la relation aux autres...).

Le SAVEA 75

Le service, inscrit dans l'appel à projet du 21 août 2018, est autorisé le 25 avril 2019 pour **50 places** destinées à l'accueil de **Mineurs et Majeurs Non Accompagnés** (MNA) **de 16 à 21 ans** en appartements éducatifs partagés incluant la mise en place d'une plateforme d'accompagnement. Habilité par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), il ouvre le 20 mai 2019 et s'installe dans les locaux du SAE/SIE de Paris et fait le choix d'avoir des appartements diffus en colocation solidaire (cohabitation MNA – Service civique volontaire).

Les logements, localisés en Seine-et-Marne et dans le Val-de-Marne, à proximité des transports en commun, privilégient un accès rapide à la plateforme d'accueil parisienne. Les lieux d'hébergement sont entièrement meublés, équipés et régulièrement rénovés par l'association.

Les 50 places sont réparties comme suit : 25 places destinées aux mineurs de 16 à 18 ans et 25 places destinées aux majeurs de 18 à 21 ans caractérisés par un profil autonome à très autonome.

Les jeunes bénéficient d'un accompagnement global et spécifique vers l'accès à l'autonomie et en fonction des problématiques individuelles : éducatif, soin, juridique, préparation à la sortie, insertion sociale et professionnelle, accès au droit commun.

Suivi de l'activité

36 Mineurs Non Accompagnés ont été pris en charge au cours de l'année 2020 pour un total de **11 817 journées facturées.**

Le SAVEA 77

Le Service d'Accompagnement VErs l'Autonomie, SAVEA 77, a été créé en 1990 et a pour mission d'accompagner 14 jeunes de 17 à 21 ans sur des logements autonomes ainsi que 20 Mineurs Non Accompagnés âgés de 16 à 18 ans.

Les jeunes pris en charge sont hébergés en appartements partagés ou en studios ou en résidences sociales (Relais Jeunes 77, FJT). Le choix de l'hébergement s'effectue selon l'âge et le projet du jeune.

Lors du premier confinement, les jeunes ont été **contraints de rester dans leur hébergement** sans pouvoir bénéficier du passage régulier de l'équipe éducative. Cela les a profondément impactés et a généré **un sentiment d'abandon**. Néanmoins, le lien a pu être maintenu notamment grâce à **l'organisation de cours à distance et des temps d'échange via les réseaux sociaux**. Il est important de noter un des effets bénéfiques de cette crise en faveur du public : **l'octroi facilité de mesures de protection pour les Jeunes Majeurs**. La « fusion » opérée en 2019 avec l'équipe dédiée à l'accueil des MNA en semi-autonomie a nécessité un temps d'adaptation de l'équipe initiale. Désormais la prise en charge des jeunes accueillis, qu'ils soient issus de l'ASE ou de la cellule MNA, est plus collaborative et harmonisée.

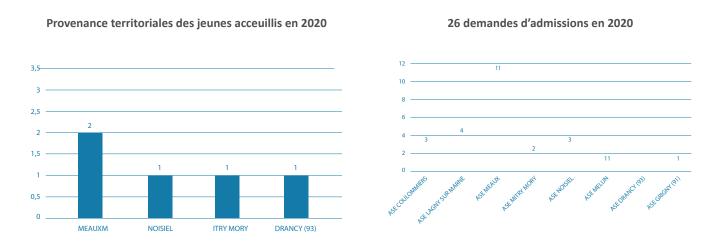
En fonction des difficultés et des savoirs des jeunes, **l'accompagnement est adapté**. Le SAVEA 77 amène peu à peu le jeune à **être plus autonome** dans les multiples domaines de la vie quotidienne d'un adulte (démarches administratives, soins, logement, budget, alimentation, relations aux autres...).

Des rencontres et repas réguliers sont organisés sur le lieu d'hébergement et des temps collectifs sous forme de repas ou d'activités et de groupes de paroles sont également proposés.

Malgré une année ponctuée par la fermeture des espaces collectifs permettant d'assurer la cohésion d'équipe, le SAVEA 77 s'est attaché à **renforcer les moyens notamment numériques**, pour maintenir le lien social. En revanche, les activités nécessitant une présence physique (apprentissage de la cuisine, notion d'entretien des locaux...) ont quant à elles été fortement réduites afin d'éviter tout risque de contamination (COVID 19).

Durant la trêve estivale, **quelques sorties en groupe et un camp** à destination des plus jeunes durant un week-end ont pu être organisés.

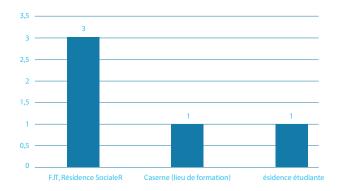
Nonobstant cette année particulière, le SAVEA 77 reste un service de qualité aux yeux des partenaires comme en témoigne le nombre de demandes d'admission sur l'année. De surcroît, les retours des partenaires sur la qualité des prestations dispensées viennent confirmer cet aspect.



36 Mineurs Non Accompagnés ont été pris en charge au cours de l'année 2020 pour un total de 11 817 journées facturées.



Typologie des lieux de sortie



Le nombre de demandes d'admission reste fort. Il est supérieur à la capacité maximale d'accueil de l'établissement et ne tient pas compte du taux de rotation.

Toutes les sorties opérées au cours de l'année 2020 se sont faites avec une solution. Le partenariat avec les FJT facilite cette dynamique.

« Je privilégie toujours, tant que faire se peut, les demandes d'orientation vers votre service car je sais que l'accompagnement sera de qualité ».

Mme B. Référente ASE

Le SAVEA 78/92

Le SAVEA 78/92 a ouvert en Mars 2020 à la suite d'un appel à projet, édité le 06 mai 2019, qui s'inscrivait dans le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale « Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022 ».

Autorisé, le 02 décembre 2019, pour 100 places destinées à l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA) âgés de 15 à 18 ans, le SAVEA 78/92 a implanté ses bureaux sur la commune de Gennevilliers (92) à proximité immédiate de la ligne C du RER et du Tram TI.

Les principes de l'accompagnement

L'accompagnement proposé répond à des principes d'intervention basés sur une approche globale et axés sur l'individualisation de la prise en charge en prenant en compte les potentialités ainsi que les ressources de chaque jeune tout en considérant que l'accompagnement vers l'autonomie réside principalement dans la possibilité offerte à chaque jeune d'avoir un accès aux droits, à l'emploi, au logement et aux soins.

L'activité de l'établissement en 2020

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, si la dynamique de développement a été ralentie par la situation sanitaire au cours des premiers mois d'ouverture, dès le mois d'août 2020 l'établissement respectait le rythme d'accueil négocié avec les autorités de contrôle et de tarification. **En septembre 2020 le SAVEA 78/92 accompagnait 100 mineurs non accompagnés.**

Montée en charge du SAVEA 78/92 en journées éffectuées, Mars 2020 - Décembre 2020

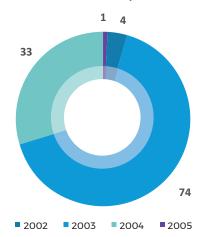


Au 31 décembre 2020 le SAVEA 78/92 avait réalisé **19 195 journées de prises en charge**.

L'âge des jeunes accompagnés par le SAVEA 78/92

Si à l'échelon national, la tranche d'âge des 15 – 17 ans représente, en 2019, plus de 90 % des situations (30,89% de jeunes de 15 ans, 45,63% de jeunes de 16 ans et 13.56% de jeunes de 17 ans), la répartition des âges au SAVEA 78/92 diffère sur ce point avec **66% de jeunes de 17 ans, 29% de jeunes de 16 ans, 4% de jeunes de 15 ans** et environ **1% de jeunes de 18 ans**.

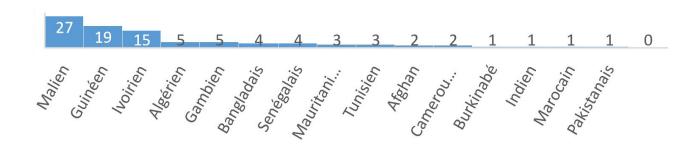
Années de naissance des au SAVEA 78/92 au 31 décembre 2020



Nationalités des jeunes en 2020

En 2020, **15 nationalités sont représentées** au SAVEA 78/92 avec notamment **27 jeunes originaires du Mali** (30% de l'effectif). La Guinée est le second pays le plus représenté au SAVEA 78/92 avec **19 jeunes qui en sont originaires**. L'inde, le Burkina-Faso, le Maroc et le Pakistan sont quant à eux les pays les moins représentés avec un jeune pour chacun de ces territoires.

Nationalités des jeunes du SAVEA 78/92 en 2020





Répartition par genre

Le SAVEA 78/92 est habilité à recevoir un public mixte. Toutefois, en 2020, **100 % des effectifs étaient constitués de garçons**.

Nous pouvons faire un parallèle avec la répartition par genre au niveau national qui voit une surreprésentation des garçons qui constituent 95,5% des mineurs non accompagnés (chiffre stable depuis 2017).

Situations scolaires des jeunes

En 2020, l'équipe du SAVEA 78/92 a été mobilisée autour de la scolarité et de l'entrée en formation des jeunes accompagnés dans le cadre du dispositif. Cela s'est traduit par une entrée en formations professionnelles pour 68 jeunes et à l'inscription en UPE2A pour 15 autres.

Conclusion

Avec une bonne anticipation des étapes jalonnant l'ouverture de l'établissement, il fut possible de tenir les engagements de montée en charge négociés avec les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et ainsi d'assurer fin 2020 l'accompagnement de plus de 100 MNA.

Ceux-ci sont logés dans l'un des **22 appartements** ou de l'une des **8 maisons louées** par l'association dans le cadre de ce dispositif. Les logements sont situés dans un périmètre suffisamment large pour répondre aux besoins des jeunes en terme de mobilité vers les lieux de scolarité ou de formation tout en rationalisant les déplacements des éducateurs en créant des « zones d'habitations » avec, par exemple, 4 appartements à Courbevoie, Colombes, Bois- Colombes et une maison à Anthony qui dispose d'un bureau pour les travailleurs sociaux. De la sorte, les équipes réduisent les déplacements et maximisent les temps d'accompagnement.

La philosophie globale de l'accompagnement repose sur **une succession d'étapes cohérentes** les unes avec les autres et permettant **un parcours d'intégration progressif et coordonné**. A travers les actions éducatives il y a la volonté de soutenir les parcours, d'accompagner les individualités et de forger des citoyens intégrés à la collectivité.

L'année 2021 devra être consacrée à la formalisation de l'ensemble des outils de la loi de 2002.2 et plus spécifiquement à l'actualisation du projet d'établissement. Cette nouvelle année qui s'ouvre sera aussi l'occasion pour l'établissement de développer ses activités avec **un nouvel appel à projet remporté qui nous autorise à accompagner 50 MNA supplémentaires.**



Jeunes Errants

Accueil, Evaluation et **Orientation des jeunes mineurs non accompagnés**: confrontés dès le début des années 2000 à l'augmentation croissante du nombre de mineurs isolés étrangers en errance, les principaux acteurs de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions ont souhaité, par la création de différents dispositifs, répondre au double impératif de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance et de la récidive. Ces jeunes aux profils variés et aux origines diverses ont comme point commun l'entrée ou le maintien sur le territoire français en dehors des conditions prévues par la loi.

L'ADJE 77 qui gérait cette activité depuis le 1 er octobre 2008 est absorbée par Espoir-CFDJ par fusion. Le service Jeunes Errants est créé en avril 2016 et le 5 octobre il est autorisé pour 15 ans pour créer « un service d'évaluation et d'orientation des Mineurs Non Accompagnés, de ressources pour l'accompagnement des MNA et des jeunes en errance sur le territoire de Seine-et-Marne ».

Le Service Jeunes Errants est le fruit de la mobilisation des principaux acteurs de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions au sein du département de Seine-et-Marne : Conseil Départemental, Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Magistrats du siège et du parquet des Tribunaux de Meaux et Melun, et les services de l'Etat.

Même si la mission principale du service réside dans la réalisation d'entretiens d'évaluation au profit des autorités administratives de Seine-et-Marne (Conseil Départemental / Service de Protection de l'Enfance Spécialisé), visant à apprécier la situation d'isolement et la minorité de tous jeunes se déclarant comme Mineurs Non Accompagnés, la mission de soutien aux professionnels de l'ASE et des établissements en faveur des MNA confiés dans le cadre de la Protection de l'Enfance n'en demeure pas moins un aspect essentiel du travail réalisé par les intervenants du service. L'expertise développée au fil des années enrichies par les compétences des salariés constitue un lieu ressource pour l'ensemble des partenaires impliqués dans l'accompagnement du public cible.

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a contraint à repenser les modes d'interactions sociales mais surtout les modes d'interventions auprès des plus fragilisés. Lors du premier confinement le service a été contraint de fermer ses portes : une partie du personnel a été remobilisée vers d'autres dispositifs alors que l'autre s'est concentrée sur la mise à jour des dossiers juridiques et administratifs (télétravail). La crise a eu un impact non négligeable sur l'activité du service : baisse significative des arrivées de présumés MNA primo-arrivants (fermeture des frontières, réduction importante du flux aérien).

Une démarche d'amélioration de la qualité des prestations mise en œuvre en 2020 se poursuivra en 2021 dans le cadre d'une dynamique impliquant tous les salariés du pôle.

La crise sanitaire ayant fait drastiquement baisser le nombre d'arrivées de requérants, seules 26 % des évaluations programmées sur l'année ont été réalisées (726 évaluations programmées pour 188 réalisées). Cette même baisse s'opère depuis les trois derniers exercices, l'année 2017 ayant été particulière quant à l'afflux de MNA sur le territoire. Il faut également noter que le Conseil Départemental s'est doté, depuis avril 2019, d'un pôle d'évaluateurs au sein du Service de Protection de l'Enfance Spécialisé ce qui a eu pour effet de réduire considérablement l'activité d'évaluation.

Evaluation de la minorité et de l'isolement des MNA

Des entretiens d'évaluation obligatoirement menés par deux évaluateurs sont matérialisés par un écrit à destination des cadres du Service de Protection de l'Enfance Spécialisé (SPES) du Conseil Départemental afin que ces derniers puissent se prononcer sur l'opportunité d'une mesure de protection dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance. **L'entretien est mené de préférence dans la langue maternelle du mineur.** Chaque fois que cela est possible, une prise de contact avec un membre de l'entourage du jeune en France ou à l'étranger est mise en place.

S'il y a danger et urgence : un accueil administratif d'urgence est sollicité. Le Procureur se prononce sur la nécessité de prendre une Ordonnance de Placement Provisoire et de saisir le Juge des Enfants.

Si la minorité et/ou l'isolement ne sont pas reconnus : les personnes sont systématiquement informées de la décision prise à leur égard et de leur droit (voie de recours). Une notification de refus établie par les Cadres du Conseil Départemental (Mission MNA) est systématiquement remise aux jeunes avant son départ et après qu'une orientation vers les partenaires soit faite.



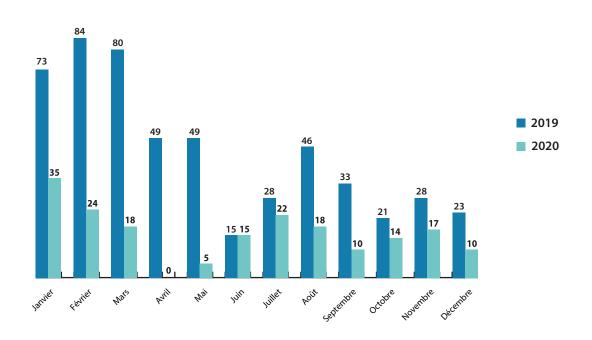
Soutien aux professionnels de l'ASE et des établissements en faveur des MNA confiés dans le cadre de la Protection de l'Enfance :

L'activité est réalisée sur mandatement de l'ASE, via le SPES. Ainsi, le service est régulièrement sollicité pour accompagner les jeunes et, le cas échéant, les structures éducatives qui les prennent en charge. Pour se faire, une demande écrite d'examen administratif est transmise par l'ASE au service qui n'a pas vocation à se substituer aux éducateurs du mineur ou du jeune majeur mais à leur apporter un soutien technique en lien avec la spécificité de la prise en charge.

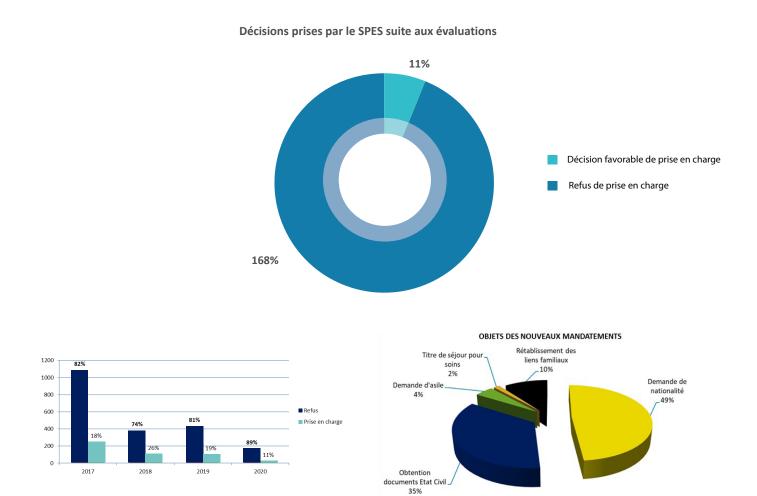
Les mandatements peuvent être de plusieurs ordres :

- Aide à la constitution du dossier d'admission au séjour (régularisation du séjour selon la législation en vigueur, demande de protection internationale (demande d'asile, de protection subsidiaire ou d'apatridie)).
- **Médiation culturelle** : Afin qu'ils puissent trouver leur place au sein du pays d'accueil tant socialement que professionnellement, il est nécessaire que cette inclusion se déroule dans le respect des origines et de l'identité culturelle du jeune.
- **Rétablissement des liens familiaux** : grâce aux nombreux contacts dans les pays d'origine des jeunes accompagnés, les démarches leur permettant de reprendre contact avec de la famille sur place sont favorisées. Ce travail s'opère aussi en lien avec des partenaires Français tels que la Croix-Rouge.

Comparatif 2019/2020 des évaluations mensuelles

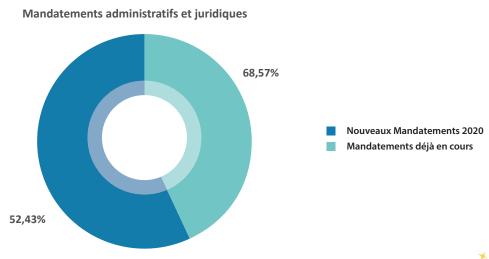


À la suite des entretiens d'évaluation de la minorité et de l'isolement réalisés par le service Jeunes Errants, 11 % des jeunes MNA rencontrés ont pu bénéficier d'une Ordonnance de Placement Provisoire et 89 % ont été destinataires d'un refus de prise en charge dans le cadre de la Protection de l'Enfance.



En 2020 la proportion de **décisions favorables à une prise en charge dans le cadre de la Protection de l'Enfance a été réduite d'environ la moitié**. Le Département de Seine-et-Marne se base désormais sur d'autres éléments que l'évaluation sociale pour fonder sa décision (les informations fournies par le Préfet suite au renseignement du fichier national des MNA, les résultats des expertises réalisées par le bureau de la fraude documentaire de la police aux frontières (PAF) relatives à l'examen des documents d'identité, ...) ce qui peut expliquer cet écart.

Le service Jeunes Errants a été destinataire de **68 nouveaux mandatements** socio-administratifs et juridiques en 2020. Le service a en moyenne **120 dossiers en file active**.





Le foyer de Tournan

Ouvert le 30 juin 2015, le foyer de Tournan est une structure de type collectif pouvant accueillir **12 adolescents** (Mineurs Non Accompagnés primo arrivants) **âgés de 14 à 18 ans**.

Le lieu de vie des jeunes, est **une maison agréable et contenante** permettant d'offrir un accueil chaleureux et de qualité **en chambre individuelle ou double**. La multiplicité des espaces collectifs favorise le vivre ensemble. Par ailleurs, l'aménagement d'espaces individuels garantit aux jeunes une intimité et leur offre la possibilité de le personnaliser lorsqu'ils le désirent.

Le jardin paysager clos, permet également un espace extérieur qui favorise le bien être. De plus, la proximité des locaux avec la gare, facilite et encourage l'autonomie en transports en commun pour les jeunes accueillis.

Lors du premier confinement lié à la crise sanitaire COVID 19, **les jeunes ont immédiatement été orientés vers des familles d'accueil** pour éviter de résider en collectif. Puis, le service a été sollicité par l'ASE pour une ouverture dans l'optique d'accueillir des situations en urgence.

Chaque jeune accueilli a une histoire personnelle et souvent **un traumatisme lié à son parcours** migratoire ou à son histoire de vie.

Le service a pour vocation de travailler avec des nationalités très variées, en fonction du flux migratoire et de l'instabilité politique de chaque pays. Dans la grande majorité des cas, **les jeunes accueillis sont âgés de 16 ans** évolutifs. Cette donnée trouve son explication dans le type d'accueil et d'accompagnement proposés par la structure. En effet, les jeunes sont préparé à une vie en autonomie. Pour cela, l'étape de l'observation et de préparation se réalise à travers des activités mises en place par la structure de type collectif.

Malgré la crise sanitaire, l'activité est bonne avec **un taux d'occupation de 99,58** %. En effet, les orientations ont pu être maintenues malgré la baisse significative d'arrivée de MNA sur le département. Les bases de l'acculturation se construisent avec les jeunes par la confection de plats préparés au sein du pavillon pour et avec eux. Malgré leur jeune âge, ces derniers doivent être acteurs de leurs projets et accepter cette nouvelle contrainte de la vie.

Issus de parcours migratoires traumatiques, pour le corps et le psychisme, les jeunes arrivent avec des besoins en soins médicaux dus, par exemple, à des maladies de peau importantes, allant jusqu'à nécessité d'opérations chirurgicales et d'hospitalisations. L'ensemble des jeunes accueillis ont pu bénéficier d'une CMU-C garantissant l'accès aux soins. Par la suite une mise en place de la solidarité transport a été accordée par les services de la SNCF pour chaque jeune.

Le temps d'accompagnement étant relativement court, il est nécessaire de développer leurs compétences et **impulser rapidement une dynamique de travail** pour les aider à grandir et devenir un adulte dans la société.

Malgré une année ponctuée par la fermeture de nombreux lieux de vie et de divertissements sociaux, tous les efforts ont été maintenus pour **proposer des activités aux jeunes** afin qu'ils ne souffrent pas davantage de la situation.

Ainsi, chaque mois, les jeunes ont pu participer à des activités de loisirs : sorties cinéma, visites des musées, escapades à Jablines, compétitions de foot, sorties au stade de France et à Disneyland, balades et des séjours comme « La Loire à vélo » et un séjour pour quatre jeunes à Die.

Certains moments ont été riches en émotions. Ils ont souvent permis une consolidation des liens au sein du groupe et ont parfois même conduit les jeunes à s'approprier une part de la culture du pays d'accueil.









Les jeunes, particulièrement investis ont continué le « chantier peinture » (rénovation de la salle à manger). Ils ont participé aux choix des couleurs, à la préparation du chantier, à la mise en place des protections, à la pose de peinture puis au nettoyage et à la remise en état à l'issu du chantier. 2020 a été une année de l'espoir et les jeunes ont voulu montrer cette solidarité envers les professionnels ; ils ont fait le choix de peindre un arc en ciel sur le mur de la salle à manger.

Chaque jeune accueilli durant les fêtes de fin d'année s'est vu offrir, grâce à un partenariat, un téléphone mobile hi-tech.

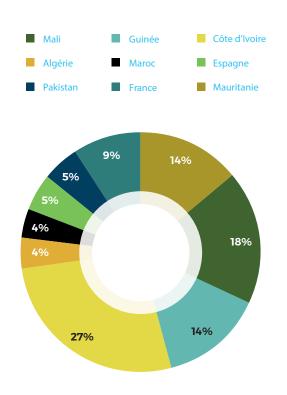


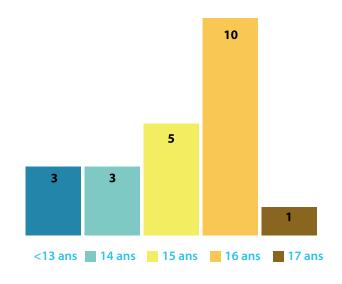












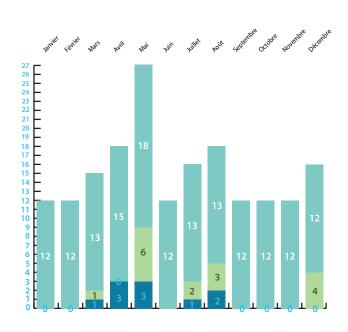
Tranches d'ages

En 2020 les jeunes arrivent principalement de Côte d'Ivoire.

<u>A noter</u> : malgré la spécificité du service, **14% des jeunes sont français.**

Les jeunes sont majoritairement âgés de 16 ans. Cette donnée trouve son explication dans le type d'accueil et d'accompagnement proposés par la structure.

Activité mensuelle

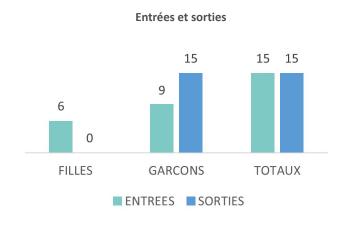


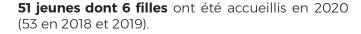
La période estivale reste la plus active, les orientations s'effectuant en raison des projets de scolarité ou de formation de chacun.

« Bonjour à tous, Je viens vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour moi, je ne vous oublierai jamais. Merci, vous êtes les meilleurs! » S. 17 ans

Le Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers (DAMIE)

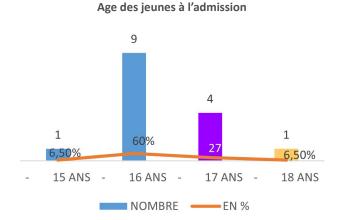
Le service a été créé en 2015 en réponse à un appel à projets départemental du Val-de-Marne. Il est habilité par autorisation (arrêté départemental de 15 ans n° 2015/129 du 18 mars 2015) portant capacité de 6 places d'urgence et de 25 places en hébergement moyen et porté en 2017 à 6 places supplémentaires. **Le DAMIE accueille et héberge 37 jeunes MIE** (Mineurs Isolés Etrangers de 16 à 18 ans) en **appartements éducatifs partagés** et les accompagne vers une **insertion sociale et professionnelle**. Tous les jeunes accueillis sont **confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance** (ASE) du Val-de-Marne du fait de leur isolement et de l'absence de détenteur de l'autorité parentale sur le territoire français. En fonction de leur projet, les mineurs non accompagnés peuvent continuer à être accompagnés au-delà de leur majorité, en sollicitant un contrat jeune majeur.



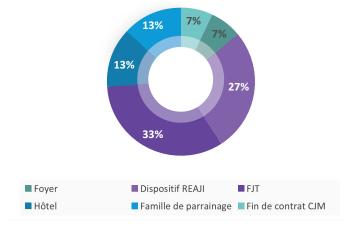




70% des jeunes accueillis sont originaires d'Afrique subsaharienne avec une prédominance du Mali (28 %). **24 % des jeunes sont originaires du Maghreb** avec une prédominance de la Tunisie (22 %).



Orientation des jeunes a la sortie du damie

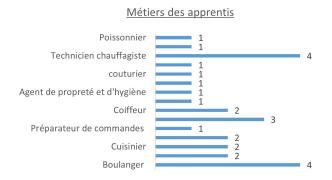


L'âge des jeunes lors de leur admission reste stable. La durée de séjour est de plus de 12 mois pour l'ensemble des jeunes sortis en 2020.

Une plus grande diversité apparaît dans les orientations, notamment au sein des familles de parrainage. Cette préconisation a reçu l'adhésion des jeunes.

En revanche, les orientations au sein du dispositif RÉAJI ont diminué de moitié, (53 % en 2019 contre 27% en 2020) avec une augmentation des orientations en Foyers pour Jeunes Travailleurs (33% en 2020 contre 5 % en 2019).





Sur 51 jeunes en file active, **27 étaient en apprentissage** au cours de l'année 2020.

Le nombre des apprentis reste stable mais les métiers se diversifient d'année en année, en raison d'un réseau de chefs d'entreprise, de plus en plus important. La situation sanitaire liée au COVID-19 a été à l'origine de deux dépôts de bilan et donc, de deux ruptures de contrats. L'un des deux jeunes a retrouvé très rapidement un nouvel employeur.

Sur les 24 jeunes qui n'étaient pas en situation d'apprentissage à leur admission, **18 étaient concernés par un projet de recherche d'employeurs : 14 ont signé un contrat** d'apprentissage en 2020.

<u>L'atelier scolaire</u>: il accueille du lundi au vendredi les jeunes non scolarisés, en attente d'une affectation par l'inspection académique. 7 jeunes étaient inscrits en 2020 (12 en 2019). Cette baisse d'inscription s'explique par l'absence des accueils d'urgence due à la fermeture des frontières suite à la situation sanitaire (COVID). **22 jeunes ont bénéficié ponctuellement d'un soutien individualisé** dont 7 **d'entre eux dans le cadre de la préparation au Certificat de Formation Générale (CFG).**

8 jeunes ont été inscrits au CFG: 7 en candidats libres et 1 en candidat scolaire. Le candidat scolaire a obtenu le diplôme. Sur les **7 candidats libres**: 1 jeune a échoué et 1 ne s'est pas présenté à l'examen, **5 ont obtenu le diplôme** dont 4 ont ensuite intégré une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UP2A) et 1 une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés ultérieurement (UPE 2A NSA).

Régularisation:

Sur 15 jeunes sortis du dispositif en 2020 :

Fondement juridique de la demande de régularisation	Non Régularisé	Régularisé	Non concerné	Total général
Art. 313-15 CESEDA		5		
Art. 313-11 2° bis CESEDA		7		
Demandes non présentées			3	
Total général		12	3	15
% des régularisations sur les 15 sorties		80%	20 %	100 %

Dans le 94, un protocole établi entre l'ASE et la Préfecture de Créteil implique que les demandes de dépôts des dossiers des jeunes pris en charge après 16 ans, relevant de l'article L.313-15 du CESEDA, soient sollicitées par l'ASE. Le montage, le dépôt et le suivi du dossier reviennent cependant, dans ces cas-là, toujours au DAMIE. En parallèle, les demandes concernant les dossiers des jeunes pris en charge après 16 ans et relevant donc du cadre juridique de l'article L.313-11 °2 bis du CESEDA, sont sollicitées directement par le DAMIE, à la Préfecture de l'Haÿ-les-Roses dont le service dépend. Dans ces cas-là, le DAMIE se charge entièrement de l'organisation du dépôt.

Âge au moment de la présentation en préfecture	CST « Salarié » ou « Travailleur temporaire »	CST « Vie Privée et Familiale »	Total général	%
17 < x < 17,5 ans		3		30 %
17,5 < x < 18 ans		5		50 %
- 17 ans		1		10 %
+ 18 ans	1			10 %
Total général	1	9	10	
% des régularisations de 2020	10 %	90 %	100 %	

En 2020, un jeune a obtenu une carte de séjour « Vie privée et familiale » : il a été pris en charge à l'âge de 16 ans et 17 jours.

Selon l'article 21-12 du Code civil, un jeune mineur étranger pris en charge par l'ASE durant 3 années peut déposer au tribunal judiciaire, une déclaration d'acquisition de la nationalité française avant ses 18 ans. En 2020, trois jeunes ont atteint le seuil des 3 ans de prise en charge : un dossier a été traité et obtenu une réponse négative ; deux autres sont toujours en instruction.

Les **mesures de tutelles**, qui prennent fin à l'émancipation du jeune, sont demandées en priorité pour des enfants très jeunes (arrivés avant 16 ans sur le dispositif) ou lorsque des difficultés apparaissent lors de la reconstruction de l'état civil des jeunes.

Sur **5 demandes** déposées en 2020, 3 ont conduit à l'ouverture d'une mesure de tutelle et 2 sont toujours en attente.



Le Service d'Accueil d'Orientation et d'Hébergement (SAOH)

Le SAOH, centre d'hébergement et de réinsertion sociale accueille, héberge, oriente et apporte aide et assistance aux personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion sociale (adultes isolés, familles). Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale, et possède un agrément au titre de l'Ingénierie sociale, financière et technique et un au titre de l'Intermédiaire Locative et de la gestion locative sociale.

Par convention avec le Département du Val-de-Marne, le SAOH est habilité, depuis 1993, en qualité d'organisme chargé d'effectuer l'accompagnement social dans le dispositif du Fond Social Habitat (FSH).

Le Service dispose de : 28 places (adultes isolés et familles) en CHRS et de 30 places (familles) en hébergement alternatif à la prise en charge en hôtel (ALTHO). 12 logements sont disponibles dans le cadre du CHRS (11 du parc HLM (bailleurs publics) et 1 logement d'un bailleur privé).



Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

L'année 2020 a été bouleversée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19. L'annonce du premier confinement le 16 mars 2020, a nécessité de s'adapter afin de maintenir le lien avec les familles tout en respectant les mesures gouvernementales.

Journées d'hébergement réalisées au 31/12/2020

Nature de l'intervention	Journées théoriques ²	Journées réalisées en 2020
Hébergement	10 220 jours	10 513 jours

29 personnes (12 familles / ménages) dont 11 mineurs ont été hébergées au sein de 12 logements, soit un taux d'occupation de 102.86%.

Situation familiale au 31/12/2020

	Insertion	Urgence
	(nbre de famille)	Nbre de (famille)
Hommes seuls	0	3
Femmes seules	0	1
Familles monoparentales	5	2
Couples avec enfants	1	0
TOTAL famille	6	6

Nombre de personnes accueillies (enfants compris)		
Insertion	21	
Urgence	8	
Total	29	

Les adultes hébergés ont, pour la majeure partie d'entre eux, **entre 36 et 45 ans** (chiffre stable depuis 2019). Les enfants de moins de 18 ans restent majoritaires par rapport aux adultes.

RESSOURCES DES PERSONNES

Sur les 29 personnes accompagnées, soit 18 personnes de plus de 18 ans :

- 3 personnes sont sans ressource (scolarisées),
- 3 personnes ont des ressources inférieures à 501 €,
- 2 personnes ont des ressources comprises entre 501 € et 800 €,
- 8 personnes ont des ressources comprises entre 801 € et de 1200 €,
- 2 personnes ont des ressources de plus de 1201 €.

Sur l'ensemble des foyers, 3 personnes sont dans une situation précaire, leurs ressources étant inférieures à $501 \in \text{et } 12$ personnes perçoivent des ressources comprises entre $501 \in \text{et } plus$ de $1201 \in \text{geometric}$; ce qui correspond, pour la majeure partie, au montant des prestations familiales calculé en fonction de la composition familiale.

¹ Le FSH a bénéficié d'une extension d'activité mise en place en 2019

² Précision : Les journées théoriques représentent le nombre de places dans les dispositifs et sur l'ensemble de l'année

³ Chiffres au 01/01/2020 : SMIC horaire brut : 10.25 € - SMIC mensuel brut (base 35 heures) : 1 554.58 €

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE - ALTO

Sur l'année 2020, 2 nouvelles familles ontété prises en charge: 1 couple avec 2 enfants et 1 famille monoparentale avec 4 enfants. Sur 7 ménages (32 personnes) pris en charge durant l'année, 1 seule famille est sortie du dispositif (couple avec 4 enfants).

Typologie du public

	Nombre	%
Adultes	15	47%
Femmes	10	
Hommes	5	
Enfants	17	53%
TOTAL	32	100 %

Répartition par tranche d'âge

Tranches d'âges	NBRE DE PERSONNE	%
< 3ans	2	6
3 à 17 ans	15	47
18 à 25 ans	5	16
26 à 35 ans	0	0
36 à 45 ans	6	19
46 à 55 ans	3	9
> 55 ans	1	3
TOTAL	32	100%

Configuration des ménages

	Nombre	%
Familles monoparentales	4	57 %
(femmes seules avec		
enfants)		
Couples avec enfants	3	43 %
TOTAL	7	100 %

7 familles, soit 32 personnes dont 17 enfants ont été accueillis. Toutes sont identifiées par le SIAO 94 et en situation administrative régulière.

Le SAOH propose un accompagnement global avec pour objectif à terme l'autonomie des personnes. La réinsertion nécessite dans un premier temps un accompagnement qui vise en priorité l'accès aux droits (papiers d'identité, couverture santé, ressources, transport, demande de logement social, etc.), la régularisation et l'actualisation de la situation administrative. Le travail sur le budget est important pour une réinsertion réussie d'autant qu'ils sont majoritairement bénéficiaires des minimas sociaux. Pour accompagner la gestion du budget, une participation financière à l'hébergement est demandée.

Accompagnement social lié au logement - ASLL

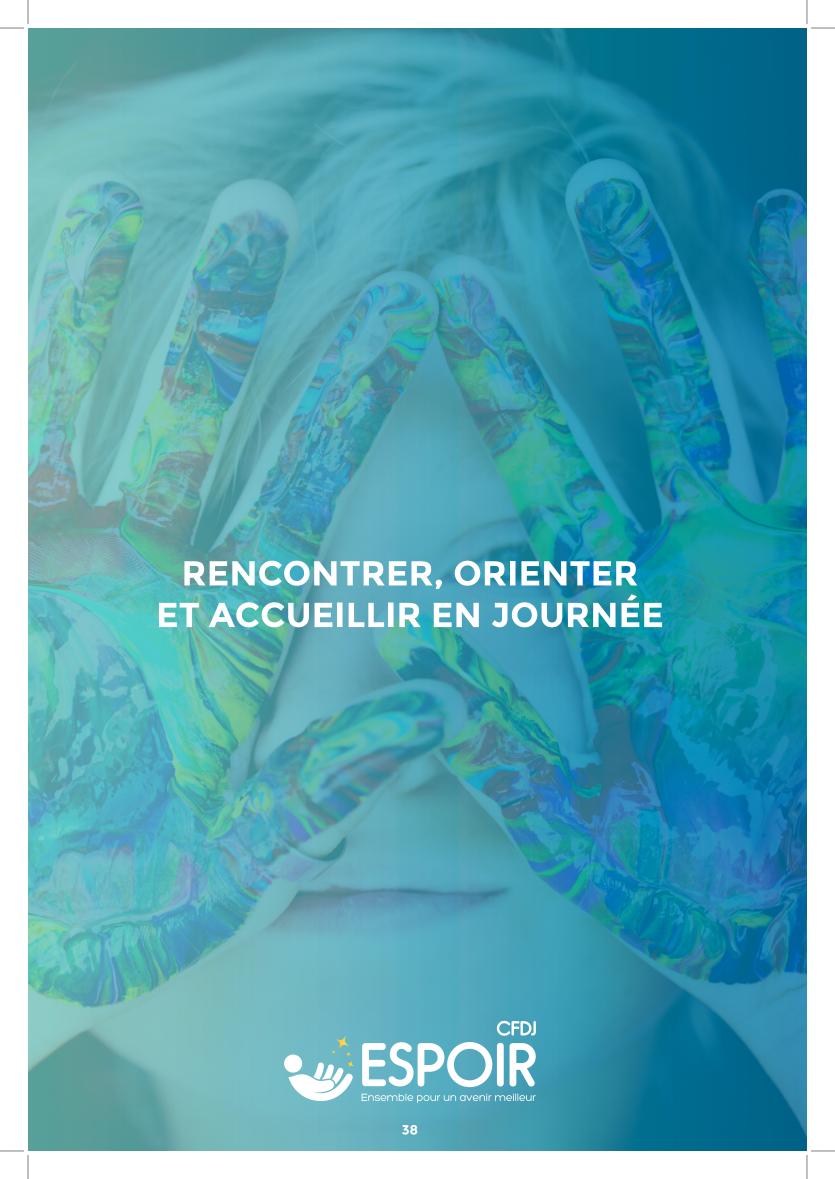
L'ASLL consiste à accompagner des personnes en difficulté, orientées par le Conseil départemental, vers un logement autonome et en garantir la bonne occupation.

Le fonds de solidarité prend en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes et des familles bénéficiant du plan départemental, qu'elles soient locataires, sous-locataires, propriétaires ou à la recherche d'un logement. Les mesures d'accompagnement social donnent lieu à l'établissement de conventions conclues par le département avec les organismes ou associations qui les exécutent.

Sur les **55 ménages pris en charge au cours de cette année 51% étaient des familles, 29% des femmes seules avec enfants**. La présence d'enfants au domicile rend encore plus primordial le maintien ou l'accès à un logement. La mesure ASLL permet ainsi de préserver la cellule familiale.

Les situations financières restent précaires : **42% des hommes et 59% des femmes percevaient les minimas sociaux**. L'accompagnement à la gestion du budget a été mis en œuvre dans la majorité des mesures soit 55 ménages. L'aide administrative concerne aussi de nombreux ménages ainsi qu'une médiation avec les bailleurs.





La prévention Spécialisée

La prévention spécialisée s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance dont les orientations sont déclinées dans le **schéma départemental de protection de l'enfance** et plus largement dans les politiques sociales, urbaines, économiques et culturelles du Département. Dans le domaine de la protection de l'enfance, la prévention concerne aussi bien la **prévention des inadaptations sociales** que la **prévention de la maltraitance** mais aussi de la **délinquance et des conduites à risques**. Elle prend en compte les données du contexte départemental, local et national, afin de s'inscrire dans une logique de politique globale d'action sociale.

La prévention spécialisée en Seine-et-Marne

Créée en 2002 à Coulommiers, la prévention spécialisée initialement rattachée au service d'AEMO jusqu'en 2010 (création du ler CPOM), s'est émancipée et développée à travers sa mise en place sur Nemours et Provins en 2006. Le service est autorisé par le département de Seine-et-Marne pour 15 ans (2017 - 2032).

La prévention spécialisée propose aux jeunes ainsi qu'à leur famille un accompagnement individuel et/ou collectif, des entretiens, un soutien, des activités dans les locaux ainsi que des sorties et des séjours.

En 2020, **342 jeunes (145 nouveaux) ont bénéficié d'un accompagnement individuel dont 80 (23,4 %) qualifiés de complexes** (plus de 10 entretiens individuels), de la complexité des problématiques en jeu et de leur intensité. **50% des jeunes accompagnés sont issus des territoires les plus excentrés**.

Sept informations préoccupantes ont été transmises au service de la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) du département.

Parmi les **68 accompagnements qui ont pris fin cette année**, la moitié d'entre eux ont duré entre 1 et 2 ans. Le rajeunissement des publics est aujourd'hui effectif. La moyenne d'âge est de **17 ans.** Les **11-15 ans représentent plus d'un tiers des accompagnements. La proportion filles / garçons est égale**. L'investissement du service dans le **numérique** et la présence des éducateurs sur les **réseaux sociaux** via entre autre le dispositif des « Promeneurs du net » s'est concrétisé par l'accompagnement de **44 jeunes**. La question des **radicalités** et des **conduites à risques à l'adolescence** est abordée en lien avec les pratiques induites par les **nouvelles technologies**.

La participation aux Assises Nationales du CNAEMO sur le thème « travail social et numérique, évolution ou révolution ? » a ouvert de nouvelles pistes de travail pour tenter autant que possible d'appréhender les enjeux qui se sont démultipliés et accélérés ces derniers mois, notamment du fait de la crise sanitaire.

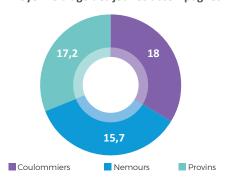
Accompagnements individuels depuis 2012

	Coulom	Coulommiers Nemours Provins		Nemours		vins	
Total des jeunes pris en charge	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
			2018				
249	37	32	50	25	52	53	
249	69	69 7		5 105)5	
			2019				
389	61	62	67	53	69	77	
389	12	3	12	120		146	
2020							
242	65	57	47	57	53	63	
342	12	2	10	04	11	L6	

Sur 342 jeunes accompagnés : 165 garçons (48 %) et 177 filles (52 %)

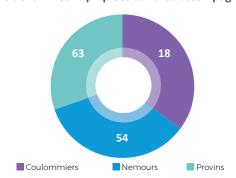


Moyenne d'âge des jeunes accompagnés



35 % de ces accompagnements ont duré moins d'un an, 47 % de un à deux ans et 18 % de plus

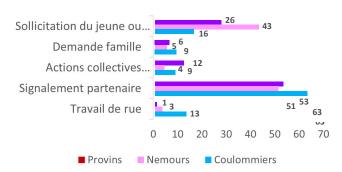
Nombre de familles impliquées dans les accompagnements



Motifs des 68 fins d'accompagnement



Mode de rencontre des 314 jeunes âgés de 11 à 21ans



2491 jeunes ont été impliqués dans les actions collectives. Plus de 80% de ces jeunes ont moins de 15 ans* **115 interventions en milieu scolaire** ont eu lieu au cours de l'année (dans 16 collèges sur 22 et dans 5 lycées sur 8 présents sur le territoire). Afin de capter les jeunes les plus en difficulté **des partenariats étroits ont été noués avec les personnels de l'Education Nationale**.

Un certain nombre de jeunes accompagnés entre 18 et 21 ans présente **des pluri problématiques**. Ils demandent à la fois un accompagnement éducatif dans la durée mais également l'intervention d'une multitude d'acteurs médico-sociaux.

Repérage des situations complexes			
Nb de situations complexes repérées et accompagnées	80		
Nb de problématiques traitées	152		
Nb de fin d'accompagnement	10		
Nb de partenaires	181		
Proportion filles garçons	45 filles, 35 garçons		

^{*}II faut ajouter environ 100 familles impliqués lors d'actions collectives en lien avec l'Education nationale.

Certains des jeunes et des familles rencontrés évoquent des difficultés, voire l'absence de communication intra familiale. Cet état de fait génère du stress et des conflits qui peuvent se traduire par des violences psychologiques et/ou physiques. Le cadre d'intervention de la prévention spécialisée permet de **proposer un espace de parole** où les jeunes et leurs parents pourront exposer leurs antagonismes afin de **trouver un apaisement et des solutions** pour un mieux vivre ensemble. **160 rencontres avec les familles ont eu lieu en 2020.**

Les défis (Necknomination, Mannequin Challenge, Momo Challenge, etc.) entrent dans les enjeux du développement adolescent à plusieurs titres : phénomène d'imitation et d'appartenance groupale, prise de risque, etc. Aujourd'hui, les défis passent de l'espace urbain (cour de récréation ou ville) aux espaces des réseaux sociaux. Les jeunes ont besoin d'un étayage éducatif autour de ces phénomènes croissants afin d'éviter qu'ils basculent vers une radicalité repérée.

La présence régulière de la prévention spécialisée sur les réseaux sociaux depuis plus de 3 ans a grandement facilité le maintien du lien avec les jeunes accompagnés notamment pendant le confinement lié à la crise sanitaire COVID 19.

L'attentat ayant entrainé la mort du Professeur Samuel Paty a particulièrement choqué les jeunes par la violence des faits. Au-delà de l'attentat que tous s'accordent à condamner, les jeunes ont exprimé leur incompréhension sur la possible peine de prison de 20 ans encourue par les deux jeunes collégiens qui l'ont désigné au terroriste contre de l'argent. Face aux interrogations des jeunes et à leurs méfiances, un espace d'échange et d'écoute a été instauré pour qu'ils puissent exprimer leurs ressentis, pour pondérer les amalgames et les mettre à distance pour éviter une identification trop forte.

« Espoir m'a aidée dans beaucoup de choses et ça m'a beaucoup aidé à prendre confiance en moi à m'aider avec les histoires avec mes amies. Ça fait un an que je vous connais et la situation actuelle je la vis plutôt bien. » Alice, 12 ans

« La période actuelle est étrange et longue. Vous m'avez soutenu à distance, on a gardé un contact et un lien social. » Caroline, 15 ans

La prévention spécialisée en Val-de-Marne

Les équipes de prévention spécialisée sont présentes à Chevilly Larue depuis 1987, L'Haÿ-les-Roses depuis 1997, Alfortville depuis 1987, Orly depuis 1993, Gentilly depuis 1997, Ivry sur seine depuis 1997, Vitry-sur-seine depuis 1997, Villejuif depuis 1997 et Fresnes depuis 2010.

Maintenir le lien malgré le confinement :

Aux premiers jours du confinement, il n'était plus question d'aborder les jeunes aux pieds des immeubles. Il a donc fallu **innover afin de maintenir le lien** avec ces derniers. Que faire lorsque le travail de rue n'est plus possible ? Comment maintenir le contact avec les jeunes, leur famille et les partenaires ?

Pour éviter la rupture, les équipes ont été très réactives. Les éducateurs ont gardé les portables d'équipe et sont restés disponibles y compris, sur des horaires inhabituels. En effet **certains jeunes appelaient en soirée, dans des moments anxiogènes**, quand les relations avec leur famille étaient compliquées, ou quand l'isolement était trop lourd à vivre pour d'autres.

L'envoi de sms quotidien, a aussi permis de garder ce précieux lien. L'innovation, la créativité, l'adaptabilité, tout cela constitue l'ADN de la prévention spécialisée. De ce fait, si un re-confinement se reproduit, il va falloir **trouver de nouvelles formes d'accompagnements sociaux-éducatifs, en mobilisant les réseaux sociaux** et les applications numériques.

A noter : l'intervention de 5 éducateurs dans un foyer de l'ASE en renfort des équipes éducatives en place avec proposition innovante d'ateliers de construction de mobilier de jardin (canapé, table basse) en palettes.



Les chantiers:

Malgré le contexte sanitaire particulier de cette année 2020, les équipes éducatives ont réalisé **834 heures** de chantiers éducatifs menés par **45 jeunes** (30 garçons et 15 filles). Le chantier est un outil pertinent pour le travail de l'éducateur. Il permet de passer du temps avec le jeune dans un contexte différent ; celui du monde du travail. C'est un premier pas vers l'insertion et il permet d'aborder certaines règles et valeurs liées au travail mais également d'œuvrer sur les problématiques du jeune.

La rémunération touchée lors de l'exécution de chantiers a notamment permis aux jeunes de palier à l'urgence alimentaire ou de vêture et de payer les PV pour non-respect du confinement. Un des chantiers a consisté en la rénovation de trois halls d'un quartier prioritaire. Les jeunes qui ont participé à ce dernier chantier étaient eux-mêmes habitants du quartier ce qui leur a permis d'être perçus autrement et d'entendre la reconnaissance des habitants quant à leur investissement pour ce quartier au travers de leur travail.

Actions solidaires:

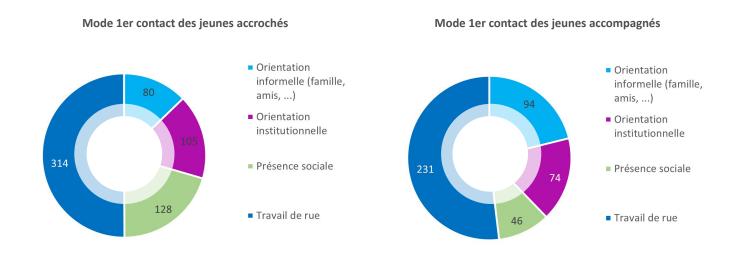
Via l'impulsion des villes et du tissu associatif, des équipes de la prévention spécialisée ont participé à des **distributions de colis alimentaires** destinés aux familles. Ce renfort auprès des associations de quartier a permis, outre la distribution, de participer à la **confection des colis alimentaires**.

Un atelier de confection de masques a été mis en place pour ensuite les distribuer gratuitement.

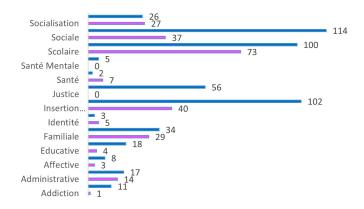
Outre l'importance de mettre en lien les familles en difficultés avec des associations et des relais ressources, la présence de la prévention spécialisée auprès des partenaires a permis de mieux identifier les habitants susceptibles d'être rencontrés dès la reprise des parcours de rue ou lors des permanences sociales.

Ces actions solidaires inter associatives ont également permis de **renforcer les partenariats** avec les structures composées majoritairement de bénévoles et qui ne connaissent pas ou peu la prévention spécialisée.

En 2020, la Prévention Spécialisée du Val-de-Marne a pu accrocher 627 jeunes et en accompagner 445.

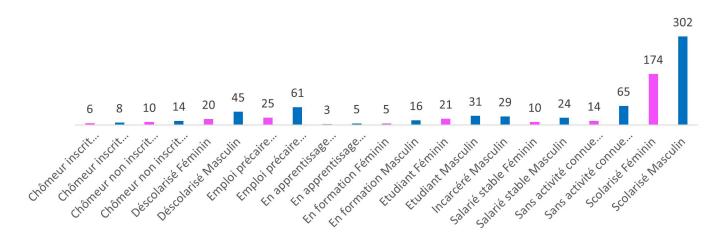


Problématiques des jeunes suivis



A noter: 736 jeunes ont été suivis pour une des problématiques ci-dessus. Une seule problématique par jeune a été retenue.

Statut social des jeunes suivis



A noter: le suivi s'est opéré pour 888 statuts sociaux différents. Les jeunes ont pu être suivis pour un ou plusieurs statuts sociaux différents.

La Prévention Spécialisée dans « Panorama »





Les Interventions Sociales en Commissariats (ISC)

Action éducative innovante à destination des **mineurs auteurs d'infraction**, 2 Intervenants Sociaux en Commissariats (ISC) situés dans les commissariats de Moissy-Cramayel et Pontault-Combault **accueillent** et **soutiennent** éducativement, sur une courte durée, ces jeunes ainsi que leur famille. Ils proposent une **écoute**, et renforcent l'éventuel accompagnement existant. Le cas échéant une proposition d'orientation peut être faite.

L'activité des ISC s'intègre à la mise en œuvre de la **politique de prévention de la délinquance locale** par le Contrat Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance. Installé au sein même du commissariat, l'ISC reçoit sur sollicitation du mis en cause à l'issue de sa garde à vue.

Le dispositif d'ISC fonctionne dans le cadre des principes d'intervention relevant de l'action éducative.

A noter: le poste de Pontault-Combault est resté vacant jusqu'au début du mois de septembre 2020.

L'intervenant social en commissariat affecté au commissariat de Moissy Cramayel a rencontré **115 jeunes** dont **80 filles**. 59 d'entre eux étaient majeurs. Ces rencontres ont donné lieu à la transmission de **8 informations préoccupantes**.





La réforme de la police et la création des pôles commissariat a rapproché le commissariat de Pontault-Combault de celui de Noisiel, Melun et Moissy-Cramayel.

Des **pôles psycho-sociaux et prévention de la délinquance** ont été constitués dans le but de centraliser les actions et ainsi permettre une meilleure lisibilité aux usagers et aux partenaires. Désormais ces pôles permettent de consulter une juriste spécialisée en droit de la famille, une psychologue (Ministère de l'Intérieur), l'Intervenante sociale en Commissariat (Espoir-CFDJ), la policière prévention en milieu scolaire et formation anti-drogue ainsi que la déléguée cohésion population.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Depuis l'ouverture en juin 2009, le PAEJ Espoir-CFDJ a pour vocation d'accueillir des **jeunes de 11 ans à 25 ans** ainsi que leurs parents. Les jeunes sont souvent dans une phase de souffrance psychique qui s'inscrit par exemple dans des problématiques intra familiales, des rapports conflictuels aux pairs ou des difficultés d'insertion.

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a nécessité l'adaptation des pratiques habituellement mises en place au PAEJ. Afin de continuer à accompagner le mieux possible les jeunes, différents types d'entretiens ont pu se poursuivre en les adaptant à la visio-conférence. 34 % des jeunes accueillis sont domiciliés à Créteil (3% à Bonneuil, 6 % à Maisons-Alfort, 1 % à Alfortville et 6% à Limeil-Brévannes). 50 % des jeunes sont domiciliés hors des villes de proximité.

Les suivis psychologiques: le recours à des suivis psychologiques via des consultations par visioconférences a aidé à prévenir un état de détresse à travers l'expression et la compréhension des difficultés, pour mieux les maîtriser. L'écoute et les échanges bienveillants ont permis aux jeunes de mettre en mots leurs angoisses et frustrations afin de supporter au mieux cette situation de crise.

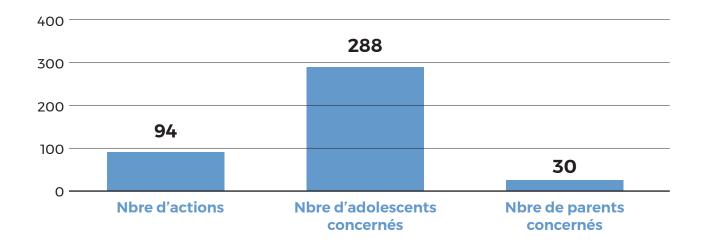
Les séances de sophrologie ont proposé différents outils de médiation adaptés à la visio-conférence. L'objectif principal a été d'apprivoiser le stress et l'anxiété accentués durant cette période de confinement épidémique.

Le PAEJ a vu apparaitre **une recrudescence de troubles anxieux** chez les jeunes âgés de **11 à 25 ans**. Des symptômes comme l'**anxiété**, la **dépression**, l'**irritabilité**, les **insomnies**, la **labilité** de l'**humeur**, l'**abus de substances psychoactives** ont pu être observés.

Les entretiens individuels ont pu être maintenus par téléphone ou en visio ainsi que certaines activités collectives (atelier écriture, les soirées jeunes ou le brunch parents).

Au cours du second confinement, le PAEJ est resté ouvert au public afin de maintenir un accueil inconditionnel et répondre aux nombreuses demandes. Les pratiques collectives ont été adaptées en ne maintenant que celles compatibles avec le protocole sanitaire mis en place par l'association Espoir-CFDJ.

La crise sanitaire a et aura des répercussions notamment sur la santé psychique des adolescents et jeunes adultes accueillis.



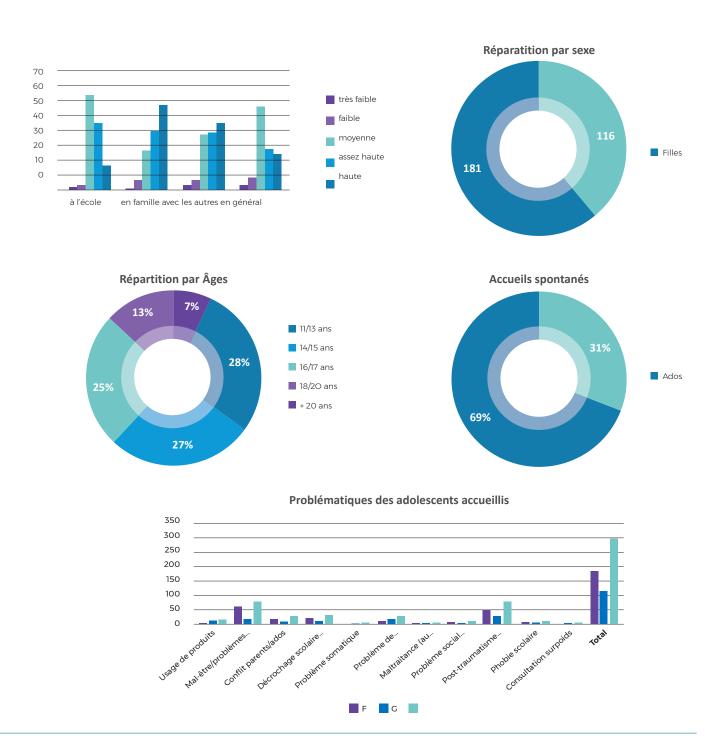


Les deux semaines bien être ont pu être maintenues : la première (en février) à destination des collégiens et la seconde (en octobre) réservée aux lycéens. Ces semaines « bien être » incluent les activités liées à la santé (diététique, sport, sophrologie, méditation) et à l'expression (improvisation, écriture, musique).

Les permanences santé: six permanences santé ont pu être maintenues au cours de l'année 2020 (janvier, mars, juin, septembre, octobre et décembre), avec des répercussions sur le taux de présence des jeunes.

Brunch parents: le premier a pu se dérouler par visio-conférence. Force a été de constater que les parents étaient dans une grande inquiétude face aux évènements notamment ceux en chômage partiel. La promiscuité familiale a été vécue différemment suivant les conditions de vie de chacun (grand ou petit logement) et le climat familial préexistant. Le choix de la thématique s'est porté sur « l'estime de soi » : Qu'est-ce que l'estime de soi ? Pourquoi juge-t-on les autres ? Qu'est-ce que je ressens quand je suis jugé ? Que peut-on faire pour améliorer son estime de soi ?

Retour des questionnaires anonymes sur l'estime de soi, a la suite de l'intervention en college.



Les accueils de Jour Alfortville et Créteil

La structure est habilitée pour **46 jeunes**. Les mesures si elles relèvent toutes de l'**Aide Sociale à l'Enfance**, sont sur le plan juridique très diverses. Certaines prises en charge sont complémentaires à des mesures d'AEMO (intra ou inter associatives). Il en va de même avec la PJJ, où les jeunes peuvent être suivis au titre de l'ordonnance de 45 et en même temps en assistance éducative par Espoir-CFDJ.

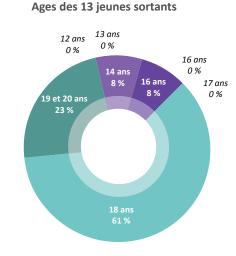
La nouvelle direction arrivée en 2020 ainsi que le renouvellement d'une partie de l'équipe ont permis de repenser l'approche des accueils de jour (initiée en 2019) notamment par la fusion des deux services (Alfortville et Créteil) regroupés désormais sous un nom unique de « Accueils de jour 94 ».

Différents ateliers : scolarité, sport et travail- recherche - emploi mis en place permettent une prise en charge adapté à chacun. Les ateliers pâtisseries, customisation et confection de savons ont conquis les jeunes.

Durant le confinement imposé dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, des entretiens téléphoniques hebdomadaires ont été mis en place. Certains adolescents peu réceptifs se contentaient de texto. Un travail téléphonique avec certaines familles ou parents a également pu davantage voir le jour afin de prendre des nouvelles de la famille, s'enquérir de leur situation et de leur état de santé.

Statistiques : Pour la 1ère fois depuis longtemps, il existe un différentiel positif entre les entrants et les sortants, prouvant le renouveau de l'activité : **29 jeunes entrés pour 13 jeunes sortis** du dispositif.

12 ans
0 %
13 ans
19 et 20 ans
10 %
15 ans
21 %
17 ans
14 %



Les problématiques des jeunes sont plurielles et semblent s'aggraver d'année en année : absences/carences de soins, maltraitance, violences intrafamiliales, incompréhensions liées aux troubles psychiques parentaux.

<u>Sur le plan social et familial</u>: Les jeunes sont majoritairement issus de familles monoparentales et vivent avec leur mère. Les **pères sont peu présents** dans l'éducation de leur enfant (fuite, incarcération...) ou sont décédés. Nombreux ont été placés, dans la cadre d'une protection, dans des foyers. La majeure partie **des parents sont dans la précarité** sur le plan socio-économique et présente également des fragilités somatiques et/ou psychiques voire des troubles psychiatriques.

<u>Sur le plan de la santé somatique et psychique</u>: Les prérequis de base sont souvent inexistants (vaccins, absence de soins ou soins laissés en suspens). On note de lourdes problématiques de santé somatique (obésité, diabète, soins dentaires, ophtalmologiques...) mais aussi des troubles psychiques non pris en charge ou traités de manière discontinue (état psychotique, état dépressif et anxieux, troubles du comportement alimentaire, troubles du sommeil...).

Comme pour beaucoup d'adolescents, la question de la sexualité est présente : contraception, mises en danger en l'absence de protection, prises de risques, maladies sexuellement transmissibles, avec de surcroît des risques de grossesse pouvant se conclure par une ivg. Les questions autour de l'identité, des interrogations autour des choix d'orientation sexuelle sont également nombreuses.



Ateliers, cuisine, savon et séjours

Après avoir rappelé les règles de sécurité et d'hygiène, l'activité est présentée, accompagnée et commentée. Toujours en binôme, l'un lit la recette pendant que l'autre reproduit le geste à faire. Chacun goute l'ensemble des préparations réalisées et commentent dans la bienveillance avant de nettoyer et ranger l'espace de travail pour l'installation de la salle où se déroulera le repas commun.





Cet atelier savons permet l'apprentissage du « prendre soin » notamment par la fabrication de produits cosmétiques « faits main ».

Les recettes simples et faciles permettent également de les reproduire à la maison à moindre coûts. Il sera alors possible d'aborder la question de l'hygiène sans que ce sujet soit tabou et qu'ils prennent plaisir à devenir vigilants sur leur propre hygiène.

Les séjours

- Juillet 2020 : Plusieurs activités ont été proposées durant la semaine : piscine du camping, sortie au lac de Cyr et au Futuroscope, pétanque, Escape Game...

 Durant chaque séjour, des jeux de société étaient organisés après le repas du soir ainsi qu'un temps d'échange qui permettraient à chacun d'évoquer les moments préférés et ceux moins appréciés au cours de la journée.
- Août 2020 : séjour à Arès (33). Hébergés en tentes au camping les Goélands, chaque jeune a participé aux tâches quotidiennes de la vie au camping. Les courses, l'aide à la préparation des repas et à la vaisselle étaient assurés par ceux qui se portaient volontaires. Durant ce séjour, les jeunes ont pu découvrir l'apprentissage du surf.

Ces séjours, outre le fait d'apprendre à vivre en communauté et découvrir de nouveaux lieux, étaient indispensables après le le confinement mal vécu par les jeunes.

Conclusion

En 2020, le projet de service a été finalisé en tenant compte des demandes de la DPEJ. Le travail autour de la réactualisation du projet de service a induit des échanges très riches, car remettant en cause des pratiques inscrites depuis de nombreuses années.

2021 sera l'année de tous les « Espoir » avec une fin de crise sanitaire espérée relançant une approche plus normalisée du travail auprès des jeunes mais aussi la relance de partenariats et la création de nouveaux projets.

Les Fermes d'Espoir-CFDJ

Absorbées par Espoir-CFDJ dans le cadre d'un traité de fusion signé le 1 er janvier 2019, les fermes d'Espoir-CFDJ articulent ses missions autour de la reconquête et de la requalification de territoires. Elles investissent prioritairement les espaces "dégradés" (friches urbaines, espaces envahis par les déchets, territoires enclavés) ou délaissés. Elles œuvrent à leur réhabilitation en créant desdynamiques qui associent professionnels et citoyens, et rassemblent les habitants du territoire autour d'un projet collectif. Elles reposent sur des **valeurs participatives** (apprendre et faire ensemble), **solidaires** (soutenir la participation de tous les publics sans exception), **d'éducation populaire et citoyenne** (promouvoir des initiatives écologiquement et socialement responsables).

Le recrutement d'une nouvelle équipe pluridisciplinaire d'une dizaine de salariés est venu consolider et développer l'activité de prise en charge innovante de publics en difficultés. L'implication citoyenne de 55 jeunes volontaires a pu assurer la défense de l'intérêt général et l'animation des fermes. Afin de gérer au mieux la crise sanitaire liée à l'épidémie de la covid 19, un accueil adapté en extérieur et un cadre sanitaire spécifique ont été mis en place.

Les fermes ont mis en place, au cours de l'année 2020, 5 newsletters, une dizaine d'articles et de reportages ainsi que l'animation de réseaux sociaux sur Instagram et Facebook.

2020 fut une année décisive qui a inscrit les fermes comme établissements de type "refuge pour animaux ferme" à vocation pédagogique et sociale. La démarche de réemploi a été renforcée à travers la consolidation des gisements et des partenariats (bois, nourriture, végétaux, meubles etc..).



4760 heures de TIG ont été effectuées au cours de l'année par l'accueil de **71** personnes sous main de justice ainsi que **2670** heures de stage (26 stagiaires) et **23 jeunes volontaires** ont été accueillis dans le cadre d'un service civique ainsi que 5250 enfants dans le cadre de visites pédagogiques. **57 bénévoles** ont été actifs au cours de l'année 2020 et ont pu prendre une place prépondérante au sein de la gestion de la ferme.

72 Tonnes de réemplois alimentaires ont pu être recyclées. 325 poules préalablement réformées ont pu être sauvées d'élevages industriels et 42 lapins initialement abandonnés ont été adoptés par un particulier.

La ferme compte également **1260 heures d'éco-pâturage**, 23 tonnes de foin et 5 tonnes de paille utilisées.

2020 a été l'occasion de la réhabilitation des enclos des animaux (lapins, vaches et moutons) ainsi que la création d'une grainothèque.

La ferme de la Butte Pinson compte notamment le soutien de la fondation Vinci et Adrienne Sommer.







La ferme de la Goutte d'Or a ouvert ses portes en janvier 2019 grâce au partenariat mis en place avec la Mairie de Paris.

Après avoir mené le recrutement de l'ensemble de l'équipe salariée et des **35 bénévoles actifs, 125 heures de mesures éducatives** en partenariat avec la PJJ ont pu être effectuées, **678 heures de stage** (7 stagiaires), **15 jeunes volontaires en service civique** ont été accueillis et **18 000 enfants et familles** ont visité la ferme au cours de l'année.

La ferme a utilisé au cours de l'année 1 tonne de foin et 1 tonne de paille afin d'assurer les soins nécessaires aux animaux.



La ferme du jardin d'Eole a été créée et a pu ouvrir en janvier 2020 grâce au partenariat avec la Mairie de Paris.

En 2020, après une année d'existence, **37 heures de mesures éducatives** en partenariat avec la PJJ ont pu être effectuées et **982 heures de stage** (10 stagiaires). **17 jeunes volontaires en service civique** y sont également accueillis ainsi qu'une centaine de bénévoles. La ferme a été visitée par **29000 enfants et familles**.

La ferme compte 15 adoptions de lapins initialement abandonnés, 900 heures d'éco-pâturage sur le jardin d'Eole et l'utilisation de 8 tonnes de foin et 3 tonnes de paille nécessaires aux soins destinés aux animaux.



RAPPORT FINANCIER ET INDICATEURS RH



RAPPORT FINANCIER 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

	2020	2019
ACTIF IMMOBILISÉ	3 932 817 €	3 563 427 €
ACTIF CIRCULANT	16 287 198 €	8 035 256 €
TOTAL ACTIF	20 220 015 €	11 598 683 €

	2020	2019
FONDS PROPRES	4 991 213 €	848 722 €
PROVISIONS POUR RISQUES	1 414 643 €	1 513 700 €
DETTES CIRCULANTES	13 814 159 €	11 598 683 €
TOTAL PASSIF	20 220 015 €	11 598 683 €

RÉSULTAT 2020

	2020	2019
CHARGES	31 937 444 €	30 794 305 €
PRODUITS	35 288 377 €	31 031 075 €
RÉSULTAT COMPTABLE	3 350 933 €	236 770 €

	2020	2019
RÉSULTAT D'ÉXPLOITATION	3 601 334 €	165 860 €
RÉSULTAT FINANCIER	-67 211 €	-81 145 €
RÉSULTAT EXECEPTIONNEL	-183 190 €	152 055 €
RÉSULTAT COMPTABLE	3 350 933 €	236 770 €

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

Etablissement	Résultats comptables 2020	Résultats économiques 2020	Résultats comptables Exercices 2019	Résultats économiques Exercices 2019
SIE 75	26 294,04	26 294,04	261 903,89	-20 033,92
ALTHO	-36 710,57	51 085,43	53 717,21	114 588,21
SAVEA 77	-157 659,04	-37 469,58	-63 817,31	-63 817,31
FOYER TOURNAN	59 373,93	299 373,93	202 217,35	202 217,35
PFS TOURNAN	752 162,53	852 162,53	-40 300,05	-40 300,05
PFS ESBLY	708 069,13	708 069,13	-178 655,18	-178 655,18
PFS LE MEE	348 707,79	448 707,79	-289 742,31	-214 742,31
CHRS	-46 910,61	15 132,66	-22 095,40	7 477,17
ISC 77 MOISSY	-2 657,50	-2 657,50	-12 997,70	-12 997,70
AEMO 75	-14 759,17	-5 585,24	35 610,34	35 610,34
PFS VITRY	-14 502,18	33 745,82	51 610,63	111 818,60
PAEJ	38 849,14	38 849,14	-2 530,14	-2 530,14
JEUNES ERRANTS	189 802,51	89 802,51	-67 072,47	-67 072,47
PREVENTION 94	717 923,36	717 923,36	359 810,18	781 518,05
FSH	-1 948,86	-1 948,86	-4 346,13	-4 346,13
ISC 77 PONTAULT	-10 533,89	-10 533,89	-5 213,96	-5 213,96
SIEGE	236 621,99	236 621,99	-68 707,04	-68 707,04
AEMO 77	-188 255,63	-188 255,63	-197 223,03	-233 243,54
SIE 77	-57 543,12	-57 543,12	2 938,13	2 938,13
PREVENTION 77	-1 515,77	93 484,23	-26 390,08	113 609,92
EPAE	231 778,75	-33 659,25	-202 610,61	-202 610,61
DAMIE	-13 560,97	42 780,19	31 145,34	110 661,83
ACCUEIL DE JOUR ALFORTVILLE	226 664,95	227 731,00	96 883,15	96 883,15
AEMO RENFORCE 77	37 477,68	37 477,68	43 888,85	57 815,74
SAVEA 75	773,67	773,67	360 579,09	360 579,09
SAVEA 78	178 305,52	178 305,52		
SAVEA 92	81 121,12	81 121,12		
GESTION CONVENTIONNEE	3 287 368,80	3 841 788,67	318 602,75	881 447,22
LES FERMES D'ESPOIR	-82 400,13	-82 400,13	-317 424,61	-317 424,61
VIE ASSOCIATIVE	145 963,82	145 963,82	235 591,58	235 591,58
GESTION PROPRE	63 563,69	63 563,69	-81 833,03	-81 833,03
ASSOCIATION	3 350 932,49	3 905 352,36	236 769,72	799 614,19



Bilan Financier 2020

L'exercice 2020 était sur 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2020.

FAITS CARACTERISTIQUES 2020

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- · Ouverture du SAVEA 78/92 avec une montée progressive de l'activité
- · Mandat Ad'hoc
- · Passage en dotation globale de la majorité des établissements
- · Réorganisation du Siège associatif
- · Crise sanitaire Covid-19

Le résultat comptable de l'exercice est de 3 905 352€ en augmentation par rapport à 2019. Ce résultat est à mettre en miroir de la dette importante que l'association a dû créer au cours de l'année 2020 pour redresser sa situation.

Cet excédent permet d'améliorer la trésorerie de l'association qui lui permet d'honorer ses engagements.

Grace à la confiance de nos partenaires et aux efforts de tous, l'association a traversé cette épreuve et redresser la situation.

A compter de 2021, la gestion rigoureuse devra se poursuivre pour garantir la pérennité des emplois et des prestations pour lesquels Espoir est engagée auprès des publics qu'elle accompagne.

Budget prévisionnel 2021

Le budget total de l'association pour l'exercice 2021 est arrêté à la somme de 34 M€, soit une évolution de 3.88% par rapport à 2020.

Cette hausse est due à la montée en charge des nouvelles activités d'Espoir-CFDJ et à la pérennisation des projets.

Ce budget a été construit avec la prudence qui est de mise au regard de la situation de l'association. Espoir devra maintenir ses activités à un haut niveau qualitatif et quantitatif afin de répondre aux attentes de ses partenaires. L'association reprendra dès 2021 les remboursements de ses dettes pour poursuivre l'assainissement de ses comptes

Budget prévisionnel 2021

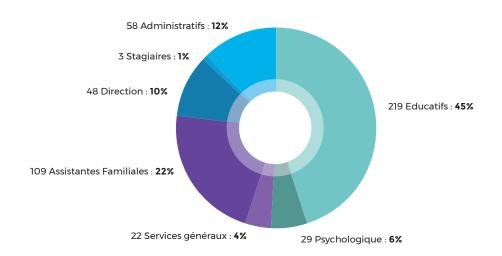
SERVICES	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	BUDGET PREVISIONNEL 2021
SIE 75	13 470 €	511 169 €	117 938 €	642 577 €
SAE 75	32 000 €	1 025 006 €	327 851 €	1 384 857 €
SAVEA 75	288 750 €	613 528 €	434 293 €	1 336 571 €
SAVEA 92	305 268 €	497 641 €	474 557 €	1 277 466 €
SAVEA 78	311 366 €	504 841 €	429 963 €	1 246 170 €
PF ESBLY	572 329 €	2 104 220 €	213 355 €	2 889 903 €
PF TOURNAN	620 370 €	2 371 570 €	180 061 €	3 172 001 €
PF LE MEE	552 740 €	2 050 512 €	269 233 €	2 872 486 €
EPAE	128 076 €	902 992 €	181 453 €	1 212 520 €
SAVEA ASE	108 209 €	281 077 €	137 369 €	526 655 €
JEUNES ERRANTS	24 250 €	560 619 €	93 245 €	678 114 €
FOYER Tournan	78 309 €	682 922 €	121 817 €	883 048 €
SAVEA MNA	140 689 €	233 985 €	156 184 €	530 858 €
PREV SPE 77	65 650 €	832 591 €	166 628 €	1 064 869 €
PREV SPE 94	239 242 €	3 170 136 €	567 888 €	3 977 266 €
SAE 77	177 072 €	2 686 933 €	651 824 €	3 515 829 €
SAER 77	61 900 €	586 513 €	128 694 €	777 107 €
SIE 77	27 476 €	510 005 €	92 260 €	629 741 €
PF 94	249 415 €	1 223 185 €	205 251 €	1 677 851 €
DAMIE	211 620 €	715 078 €	468 440 €	1 395 138 €
ACC jour 94	92 487 €	790 588 €	214 482 €	1 097 557 €
CHRS/SAOH	20 014 €	307 514 €	171 088 €	498 616 €
PAEJ	9 545 €	210 500 €	14 396 €	234 441 €
FERMES D'ESPOIR	49 580 €	413 160 €	7 500 €	470 240 €
				33 991 883 €

SIEGE	123 400 €	990 323 €	263 325 €	1 377 048 €



INDICATEUR RH

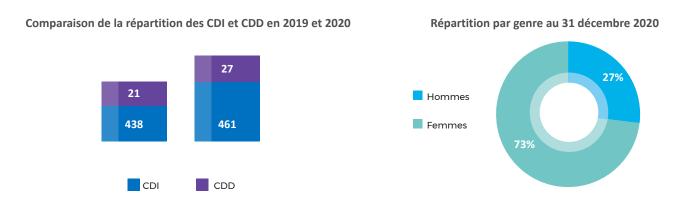
Répartition de l'effectif au 31/12/2020

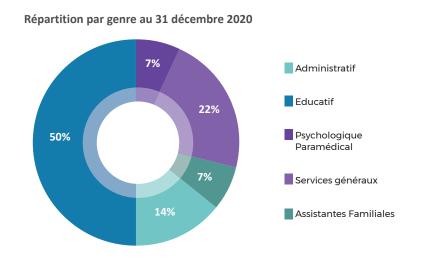


Au 31 décembre 2020, Espoir-CFDJ comptait un effectif de **488 salariés**, avec **368** salariés permanents, c'est-à-dire présents du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Parmi ces 368 salariés, **88% sont à temps complet**. **L'âge moyen** des salariés est de **43,5 ans** (47 ans en 2019)

38 % des salariés restent entre 1 et 5 ans dans l'association. L'ancienneté moyenne est de 6,48 ans.





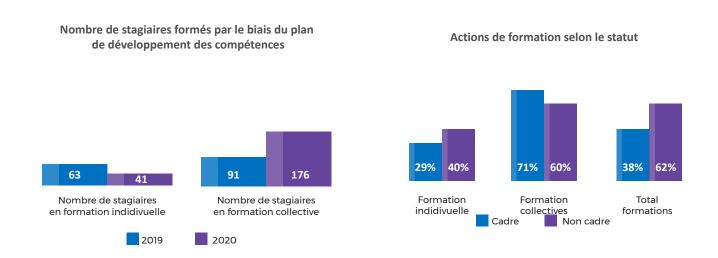
Au 31 décembre 2020, l'Association comptait **358 femmes et 130 hommes**. 64 % des postes cadres sont tenus par des femmes.

En raison de la crise sanitaire, **14 salariés ont été en activité partielle** en 2020, (moins de 3% de l'effectif), soit **297 jours de chômage partiel indemnisés**.

Le taux d'absentéisme moyen est de 19%, soit 4 fois plus que la moyenne nationale des entreprises, tous secteurs confondus. Ce taux d'absentéisme élevé s'explique par l'arrêt de plus de 6 mois de **18 salariés**, ce qui représente **5354 jours d'arrêt** (45% de la totalité des arrêts maladie).

L'année 2020 a comptabilisé 779 arrêts maladies équivalents à **11 726 jours d'arrêts** (en moyenne **24 jours par salarié**) **et 1042 jours d'arrêt** faisant suite à un accident du travail ou de trajet.

L'association affiche un taux de gravité (TG) des accidents de travail de 2,31 (TG 2019: 0,6), avec pour conséquence une augmentation du taux de cotisation AT, passée de 3,4% à 3,5%.



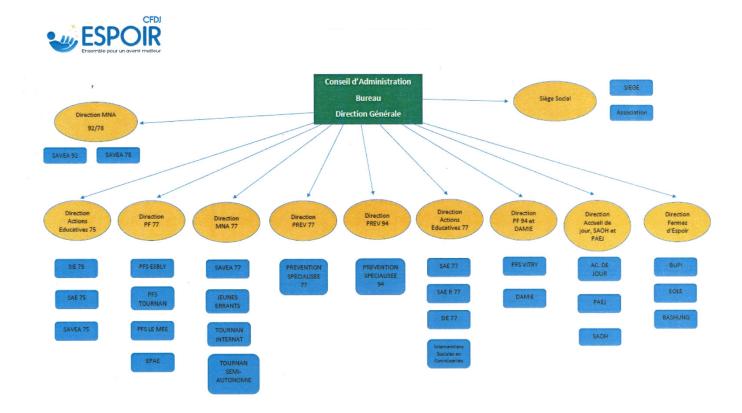
12 304 heures en formations individuelles et 2 421 heures en formations collectives ont été effectuées, soit près d'un tiers de plus qu'en 2019. L'association a financé les formations individuelles à hauteur de 165 476 € et les collectives à hauteur de 75 472 €, soit 1 110 € en moyenne par stagiaire.



ESPOIR EN CHIFFRES



Organigramme Espoir 2021







CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2021



Les années 2019 et 2020 resteront des années délicates tant dans le sauvetage de l'association qu'à travers la pandémie de COVID 19. Espoir-CFDJ a su y faire face par la mobilisation de tous et ce, malgré un climat particulièrement anxiogène.

Malgré toutes les difficultés auxquelles il a fallu faire face, l'association a, depuis cette fin d'année 2020, conclu son plan de redressement qui permettra à Espoir-CFDJ de se tourner vers l'avenir dans des conditions optimales.

L'association, plus que centenaire a fait la preuve dans la dernière période de sa capacité à traverser des crises et de s'en relever. Elle est aujourd'hui bien présente dans le champ social et socio-éducatif et, faut-il le rappeler, aucunement menacée de reprise. Structure autonome, elle reprend sa consolidation et son développement un temps interrompu.

La démarche engagée en 2020 par les administrateurs d'aller au contact des équipes de terrain n'a pas été facilitée par la crise sanitaire. Elle s'est cependant mise en place notamment sous la forme de visio-conférence dans l'attente des futures rencontres en présentiel dès que les mesures gouvernementales mises en place en donneront l'autorisation. L'ensemble des administrateurs sont soucieux que cette démarche se pérennise et qu'une relation suivie soit assurée entre les équipes et les administrateurs.

Espoir-CFDJ entend garantir son projet dans la durée en développant ses capacités associatives avec la recherche de nouveaux adhérents. Elle cherche plus que jamais à reconstituer ses fonds propres qui lui permettront une plus grande autonomie de décisions et de mises en place de projets innovants.

Après ces deux dernières années difficiles, il est important de définir un véritable plan d'actions d'amélioration des conditions de travail. Ce plan sera élaboré à partir des propositions des salariés afin que chacun, puisse être partie prenante des actions à mettre en place.

Le dialogue social doit être revu en profondeur dans l'objectif de co-construire les solutions à trouver face aux problématiques qui peuvent être rencontrées. C'est dans un intérêt commun qu'il faudra poursuivre les efforts à mener pour retrouver une ambiance sereine.

Espoir-CFDJ a désormais besoin de mobiliser les compétences de ses adhérents et de ses professionnels afin d'améliorer, perfectionner et même créer de nouvelles actions éducatives et sociales en faveur des jeunes et de leur famille. Des outils de pilotage seront mis en place qui permettront une gestion calibrée et adaptée de l'association.

La connaissance du travail réalisé par les travailleurs sociaux de l'association doit être renforcée et mieux connue du grand public afin de rendre à Espoir-CFDJ toute l'attractivité qu'elle mérite.

L'association, alors qu'elle était au bord de la cessation de paiement a réussi à maintenir ses activités du fait de la mobilisation du plus grand nombre, gage de la volonté et de la grande responsabilité de l'ensemble des salariés. Les partenaires ont activement participé au redressement, notamment financier de l'association marquant ainsi l'intérêt porté au travail réalisé par le terrain et la capacité de l'association à se redresser.

2021 permettra quelques investissements maitrisés en fonction des moyens que l'association est en capacité d'obtenir de la part des financeurs. Les besoins ont été identifiés, ordonnés et les dépenses seront coordonnées et progressives.

Enfin, outre le plan de développement des compétences 2021, l'association se donnera comme priorité d'investir dans les formations nécessaires à la mise en place de son plan de relance et à la poursuite des thématiques engagées en 2020 : formation comptabilité (pour les comptables et les directeurs), entretiens professionnels et annuels (directeurs et chefs de service), droit social (directeurs et chefs de service), convention collective 66 (directeurs et personnel RH), logiciel EIG (comptables). Des formations plus spécifiques seront également mises en place en lien avec le CSSCT comme Risques Psycho-Sociaux (directeurs et chefs de service), Sauveteur Secouriste du Travail (objectif d'un salarié formé au sein de chaque service), Premiers Secours – PSC1 (tous les assistants familiaux), risques routiers, etc.

C'est par une bonne gestion de l'association que tous ensemble, mobilisés vers les mêmes objectifs, partageant les mêmes valeurs, nous permettrons à Espoir-CFDJ de répondre aux attentes placées en elle, en termes notamment de qualité et d'adaptation des prestations avancées mais aussi d'inscrire son projet dans la durée.



Remerciements

Ce rapport d'activité associatif est issu des rapports complets rédigés par les établissements et services. Il est le fruit de la contribution de tous les salarié(e)s engagés auprès des plus jeunes et de l'ensemble des administrateurs qui reste attentif aux missions de l'association. Nous tenons à remercier l'implication de tous, quelle que soit leur fonction et leur statut au sein de l'association.

C'est grâce à l'engagement de chacun que les activités d'Espoir-CFDJ ont pu continuer à être menées en cette année 2020 particulièrement marquée par une crise sanitaire sans précédent.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des salarié(e)s, des administrateurs, des adhérents ainsi que nos financeurs qui, malgré les difficultés rencontrées, nous ont fait confiance.

Nos financeurs

























Yvelines Le Département



Contacts

Actions Educatives en milieu ouvert à Paris :

(SAE/SIE) : 19, rue de la Dhuis - 75020 Paris 01 42 02 49 56 accueilmalte@espoir-cfdj.fr

SAVEA 75:

19, rue de la Dhuis - 75020 Paris 01 42 02 49 56 accueilmalte@espoir-cfdj.fr

Les Fermes d'Espoir : P'tite ferme

16 Rue de Jessaint - 75018 Paris

Siège:

63, rue Croulebarbe - 75013 Paris 01 55 43 28 28 accueilsiege@espoir-cfdj.fr

Les Fermes d'Espoir Buttes Pinson:

16, rue Suzanne Valadon - 95360 Montmagny 09 73 55 47 58

SAVEA 78/92:

1, allée des bas tilliers - 92230 Gennevilliers.

Actions Educatives en milieu ouvert Seine-et-Marne :

(SAE/SAE R/SIE) : 57, avenue Eiffel - 77220 Gretz-Armainvilliers 01.78.90.12.80 sae77gretz@espoir-cfdj.fr

PFS Esbly:

3, place de l'Europe - 77450 Esbly 01 64 63 11 22

PFS Tournan:

8, rue Paul Hastier - 77220 Tournan 01 64 06 46 46 espoirtournan@espoir-cfdj.fr

PFS Le Mée:

335, rue du Bois Guyot - 77350 Le Mée-sur-Seine 01 64 37 61 61 parcoursdenfances@espoir-cfdj.fr

EPAE:

25, boulevard des Artisans – 77700 Bailly-Romainvillier 01 85 54 01 72 epae@espoir-cfdi.fr

SAVEA 77:

20, rue du Commandant Berthault - 77450 Esbly 01 60 01 90 59 espoirmeaux@espoir-cfdj.fr

Jeunes Errants :

1, quai du Canal - 77450 Esbly 01 60 09 56 08 jeuneserrants@espoir-cfdj.fr

Internat de Tournan:

14, rue Georges Clémenceau - 77220 Tournan 01 64 06 46 46 espoirtournan@espoir-cfdj.fr

Prévention Spécialisée Seine-et-Marne:

8, rue de Buat - 77160 Provins 01 64 00 12 34 provinsprevention77@espoir-cfdj.fr

PFS Vitry:

62, rue Jules Lagaisse - 94400 Vitry-sur-Seine 01 45 21 67 00 accueilvitry@espoir-cfdi.fr

DAMIE:

193/197, avenue Maurice Thorez - 94200 Ivry-sur-Seine 01 83 75 47 47 damie@espoir-cfdj.fr

SAOH:

4, rue Jean Becot - 94400 Vitry-sur-Seine 01 46 75 93 03 saohinderungis@espoir-cfdj.fr Prévention Spécialisée Val-de-Marne : 3, rue Langlois - 94400 Vitry-sur-Seine 01 45 73 04 72 prevespoir94@espoir-cfdj.fr

PAEJ:

2, rue de la Terrasse - 94000 Créteil 01 41 78 94 10 paejcreteil@espoir-cfdj.fr

Accueils de jour Alfortville et Créteil :

49, rue Marcel Bourdarias - 94140 Alfortville 01 41 79 02 88 accueildejour@espoir-cfdj.fr

123, chemin des Bassins - 94042 Créteil 01 49 80 75 70 accueildejourcreteil@espoir-cfdj.fr



63, rue Croulebarde - 75013 PARIS T. 01 55 43 28 28 espoirsiege@espoir-cfdj.fr www.espoir-cfdj.fr